Lundi-mardi, 9 et 10 avril 1849. 1re année. — N° 26.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE.	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENTS . . .	32 «	16 «	8 «
ÉTRANGER	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne l'administration et les abonnements doit être adressé (*franco*) à l'administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES ANGLAISES.
Une à six fois dans un mois, 1 franc la ligne.
Six à neuf fois dans un mois, 75 centimes.
Dix fois dans un mois, 50 cent.
Réclames, 5 francs la ligne.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS LE 10 AVRIL 1849.

LA RÉACTION ET LA DÉMOCRATIE.

Il y a plus de six mille ans que l'humanité se traîne de Saül à Codrus, de Louis à Charles, d'Ivan à Gustave. Elle a usé bien des dynasties, et elle ne se serait pas fatiguée des rois, et elle n'aurait pas acquis la conviction que les rois ne font que la spolier, que les plus grands d'entre eux sont les plus nuisibles. Ah ! s'ils étaient d'une race supérieure, nous comprendrions encore qu'on pût les souffrir. Ainsi, lorsque des sauvages de couleur prennent un blanc pour roi, nous le concevons; mais n'est-il pas évident que l'intelligence des princes est des plus communes et que leur éducation est et sera, quoi qu'on fasse, des plus vicieuses. Un homme peut-il suffire au bonheur de millions d'hommes, et n'est-ce pas outrager l'humanité, l'équité, le bon sens que d'élever un individu tellement au-dessus des autres que la justice ne puisse l'atteindre ? L'absolutisme, nous dit-on, n'est pas possible en France. Et qu'en savez-vous ? La facilité avec laquelle vous désertez le gouvernement populaire ne prouve-t-elle pas votre disposition à plier sous le joug d'un POUVOIR FORT ?

A quel triste spectacle n'assistons-nous pas depuis quelques mois ! Les traits d'Henri V, reproduit en stuc, au crayon, en couleur, frappent nos yeux partout où nous portons nos pas. Nous entendons dire tout haut qu'on ne veut pas de la République, et nous voyons tous les jours attaquer ouvertement les bases de la démocratie; à tout moment la liberté de la presse, l'hospitalité sont violées, et on ne parle de rien moins que de passer les socialistes au fil de l'épée.

Les républicains du NATIONAL ont fait des fautes, ils sont les premiers à l'avouer; ils ne s'en aperçoivent que trop bien à leurs propres dépens ; mais qui donc empêche ceux qui les ont remplacés de faire de grandes choses ? Louis-Philippe a-t-il, dans sa fuite, emporté leur capacité ? En ce cas qu'ils le rappellent au plus vite. Depuis quand donc la servitude élève-t-elle les âmes ou éclaire-t-elle les esprits ? Pour aller au plus pressé, pour répondre à cette plainte que nous entendons de toutes parts : « les affaires ne marchent pas, » nous demanderons si la cause en est à la République. Pour qu'il y ait du crédit, de la sécurité, de la prospérité, ne faut-il pas que l'honneur national soit sauf ? Si la navigation marchande est tombée, n'est-ce pas depuis que Louis-Philippe a fait perdre au pavillon français le respect qui s'y attachait ?

Nos gouvernants croient-ils franchement que l'hostilité des puissances envers la France provienne du régime républicain qu'elle s'est donné ? Qu'ils se détrompent. On ne sait que trop bien à l'étranger que nos ministres subissent la République sans l'accepter. Jamais la France n'a été plus réactionnaire, plus pacifique que sous Louis-Philippe, et pourtant les despotes ne lui ont pas épargné l'humiliation. Ils ne seront à genoux devant elle que lorsqu'elle sera debout. Que la France soit républicaine ou non, elle est révolutionnaire avant tout. C'est là son destin, sa force et sa grandeur. Aurait-on étouffé tout ce qu'il y a de démocratique en elle que la bourgeoisie paraîtrait encore trop libérale aux Nicolas, aux Frédéric-Guillaume et aux Windischgraetz qui formeraient une nouvelle ligue SAINTE contre elle si l'ancienne n'était pas toujours debout. Entre la liberté et la tyrannie il n'y a pas plus de paix possible qu'entre la lumière et les ténèbres. Quant à cette trêve qu'on appelle monarchie constitutionnelle, qui donc ne comprend pas que ce n'est là qu'un état passager dont la veille s'appelle despotisme et le lendemain République ?

A ceux qui crient : « La France n'est pas républicaine, » nous répondrons : « Parlez pour vous. — Etes-vous ou non monarchistes ? Vous sentez-vous aptes à vous gouverner vous-mêmes ? » En vérité, nous ne comprenons pas que l'on puisse être monarchiste par conviction. Quelle histoire est plus pleine de scandales et de crimes que celle des cours ? Et l'histoire des rois n'est-elle pas le martyrologe des peuples ? Les princes ne réservent-ils pas au plus grand nombre les peines et les souffrances, aux élus de leur caprice les joies et les plaisirs de ce monde, à eux-mêmes les biens en abondance, le droit de vie et de mort, d'honneur et d'opprobre sur leurs semblables ? Ce régime est aisé, sans doute ; mais est-ce bien celui de l'honneur, ainsi que l'a qualifié Montesquieu ? Nous rougirions d'insister sur des vérités aussi banales. Personne n'ose dire que le principe héréditaire soit plus juste que le principe électif, et ceux qui pensent qu'un roi a plus soin d'un pays qu'il peut faire passer à ses enfants, qu'un consul qui ne gouverne qu'un temps donné, ceux-là assimilent les peuples au bétail et mentent à l'histoire comme au cœur humain.

S'il est vrai que le meilleur gouvernement soit celui qui dure le plus longtemps, et ce fut celui d'Athènes, les plus mauvais doivent être ceux qui durent le moins, et les régimes qui se sont succédé en France dans ces derniers temps ont duré quinze à dix-huit ans. — C'était un si petit Etat, Athènes ! nous disent les réacteurs de la couleur de M. de Lamartine, qui ne comprend pas que les insectes ont aussi des voies digestives et des organes respiratoires.

La République, aux termes de la Constitution actuelle, donne la faculté de changer le chef du pouvoir exécutif tous les quatre ans, sans bouleversement. La monarchie nécessite des révolutions tous les huit ou quinze ans. Que les patriotes, que les HONNÊTES GENS choisissent. Mais qu'ils sachent bien que les démocrates défendront la République au prix de leur sang. Que les réactionnaires, s'ils l'osent, l'attaquent donc, au péril de leur vie ! — Ah ! nous disent les AMIS DE L'ORDRE, assurez-nous contre le socialisme pour trois ans seulement, et nous interviendrons en Italie et en Hongrie. Le peuple de Paris a eu trois mois de misère au service de la République française ; pourquoi n'aurait-il pas trois ans de résignation au service de la République universelle ?

Sous peu le scrutin va s'ouvrir dans tout le pays. Que les électeurs sachent bien qu'en votant pour les réactionnaires et les royalistes ils foulent aux pieds leur propre souveraineté, qu'ils forcent le Peuple à abdiquer et votent contre le gouvernement du pays par le pays, pour le régime de la corruption, pour les priviléges contre les libertés, qu'ils font acte de mauvais patriotes et d'hommes aveuglés sur leurs propres intérêts.

IVAN GOLOVINE.

PRISE DE GÊNES.

Encore un jour de deuil pour nous et pour les hommes de cœur, un jour de fête pour la Bourse en hausse.

Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique annonçant l'occupation de Gênes par les troupes du général La Marmora. Ce chevalier de l'aristocratie piémontaise que l'abbé Gioberti chargeait, il y a quelques semaines seulement, d'entrer en Toscane pour replacer sur son trône le grand-duc autrichien, n'avait pu remplir sa mission, à cause de la chute de son patron sous les huées et les malédictions de ses collègues de la chambre qui l'avaient porté au pouvoir et de tout homme ayant dans son cœur des sentiments, nous ne dirons pas libéraux, mais d'honneur et de dignité nationale. Il frémissait sans doute, mais il y avait encore des apparences à garder; ces ménagements ne sont plus nécessaires aujourd'hui. La désorganisation de l'armée piémontaise est accomplie, le sacrifice de l'homme-roi qui avait juré de combattre jusqu'à son dernier jour pour l'indépendance italienne est consommé, l'accolade fraternelle à Radetzki est donnée. Pourquoi se cacher encore ? Il faut lever le masque, il faut entrer la tête haute dans le concert des honnêtes conservateurs de l'esclavage des peuples !

Que parlez-vous encore d'indépendance italienne ? Cette phrase était bonne quand, pour sauver les trônes chancelants, et dans l'espoir d'un triomphe, nous nous jetions sur la proie convoitée qui avait fait elle-même la moitié de la besogne contre nos amis les étrangers.

C'était alors une partie de prince contre prince, un butin à partager, pas davantage ; mais depuis que les peuples s'en mêlent, depuis qu'ils détrônent ceux d'entre nous qui ont reculé les premiers devant une entreprise dans laquelle nous ne leur laissions rien à gagner, depuis qu'ils commencent à voir clair et qu'ils parlent de libertés à conquérir pour arriver à l'indépendance, la partie tourne entièrement contre nous; il faut changer de batteries.

Gênes est entre vos mains, illustre Austro-Savoisien : réjouissez-vous-en bien, mais surtout réjouissez-vous en bien vite, car le temps où Dieu permet que la trahison et l'infamie triomphent n'est pas de longue durée. Il est en Italie 25 millions d'Italiens, en France 35 millions de Français : quand le calice amer préparé par les monarchistes, les doctrinaires, les malthusiens, les aristocrates, les jésuites de toute espèce, aura été vidé par les peuples, le lion secouera sa crinière, et alors gare aux traîtres !

L. T.

Nous recevons aujourd'hui la double nouvelle de l'occupation de Kronstadt par Bem et de la défaite des Autrichiens près de Comorn.

La prise de Kronstadt est la délivrance de toute la Transylvanie; la défaite des Autrichiens près de Comorn ouvre aux Hongrois le chemin de Vienne.

Nous attendons la confirmation de ces deux nouvelles importantes, qui peuvent cependant être considérées comme certaines et officielles, puisque les journaux de Vienne les donnent eux-mêmes.

L'ITALIE.

Ce qui était le plus à craindre vient de se vérifier. Le parlement sarde, en se laissant dissoudre par le gouvernement, a laissé à celui-ci toute liberté de conclure avec l'Autriche une paix des plus désastreuses.

Toutes les espérances de l'Italie reposaient désormais sur Gênes, qui, en refusant de s'associer à l'indigne politique du ministère piémontais, peuvaient encore tout sauver. Place forte de premier ordre, habitée par une population énergique et fière de son passé, maîtresse de la mer grâce à ses nombreux navires, elle n'avait qu'à faire un appel aux forces de l'Italie centrale et aux volontaires de la Péninsule tout entière, pour devenir le centre d'une résistance redoutable et rétablir la fortune de nos armes !

Il est utile d'envisager les funestes conséquences qu'aurait, non-seulement pour le Piémont, mais pour la cause italienne, la paix honteuse dont M. Gio_

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES,

DU 10 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

Cet individu qui avait obtenu son emploi en Orient, par l'influence d'un illustre personnage, était de basse extraction. Son principal but était d'amasser des richesses, dont il faisait un ignominieux étalage, rivalisant avec le pacha lui-même par ses chevaux, la richesse et la magnificence de leurs harnais.

On peut à peine apprécier le mal que font à notre religion les missionnaires qu'on envoie en Orient sans trop s'enquérir s'ils ont les vertus nécessaires pour remplir dignement les charges apostoliques. En parlant ainsi, je ne fais que donner les résultats d'une expérience de plusieurs années dans cet Orient, où j'ai souvent vu des missionnaires envoyés pour convertir les infidèles et raffermir les chrétiens dans la foi. Il faut avoir vécu au milieu des catholiques d'Orient, presque toujours en proie aux plus violentes persécutions, pour avoir une idée des immenses services que rendrait un missionnaire dévoué à l'accomplissement de ses devoirs.

L'individu dont j'ai déjà parlé s'introduisit dans notre humble établissement, sous prétexte d'enseigner les principes de la religion chrétienne. Nous le reçûmes à bras ouverts. Il fut le bien-venu en sa qualité de messager du Christ, car nous autres chrétiens d'Orient nous recevons un missionnaire européen avec des transports d'enthousiasme; nous portons pieusement à nos lèvres les plis de sa robe; nous regardons l'Europe comme un rempart contre l'oppresseur, et tout chrétien européen est vu et traité par nous comme un libérateur, et beaucoup plus respecté que ses frères d'Asie.

Cet homme, hélas ! me trompa indignement, me ruina et anéantit tous mes projets. Je résolus de quitter les villes corrompues où les hommes ne se réunissent que pour se tromper les uns les autres, et de me réfugier dans le désert. Je pris la résolution d'aller partout où me conduiraient mon caprice et le hasard.

Au milieu des hordes errantes du désert, m'écriai-je avec douleur, je distinguerai clairement mes amis de mes ennemis. Là, je ne trouverai pas le loup sous la peau de l'agneau ; là, enfin, je ne tomberai pas sous le poignard de celui qui aura partagé mon pain et mon sel.

Bien déterminé à mettre mon projet à exécution, j'écrivis une lettre au chef de la tribu de Dryaah, qui occupe le désert dans le voisinage de Babylone et de Bagdad, ami de mon père, que j'avais souvent vu chez nous à Bagdad, dans des jours plus heureux. Ne doutant pas que ma lettre ne fût favorablement reçue, je fis mes préparatifs pour partir immédiatement. Je ne fus pas désappointée : peu de temps après l'envoi de ma lettre, Ebn-Shalan, chef de la tribu de Dryaah, envoya sen fils et sa fille à ma rencontre, avec des chameaux pour porter mes bagages, et sa cavale favorite pour mon usage spécial.

Je fus émue jusqu'aux larmes par ces attentiens généreuses pour lesquelles je ne pouvais offrir en retour que des remercîments et des vœux de bonheur. Et ces attentions, je les recevais d'un homme que mes persécuteurs méprisaient autant que le leur permettait leur lâcheté, comme un barbare sans honneur et sans lois.

Après tant de malheurs et de chagrins, je crus voir un rayon du ciel qui descendait sur moi pour me réjouir dans mon pénible pélerinage. Je partis avec le fils et la fille du chef bédouin, comme pour aller chez mes propres parents, tant j'avais de confiance en leur hospitalité, leur honneur et leur fidélité à remplir leurs engagemens. Nous ne tardâmes pas à rencontrer la tribu, qui avait dressé ses tentes près de l'Euphrate, à côté des ruines de Babylone : on avait choisi cet endroit parce que les pâturages y sont d'ue excellente qualité.

Rien ne peut dépasser la cordialité avec laquelle on m'accueillit dans le campement. Je ne fus pas plus tôt arrivée à la tente d'Ebn-Shalan qu'on m'introduisit chez sa femme et ses parents qui me traitèrent avec la plus haute distinction.

Le spectacle qui s'offrit à mes yeux en approchant du campement était des plus imposants. A droite et à gauche, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, la plaine était couverte de tentes; d'innombrables troupeaux de brebis, des chameaux, des chevaux étaient disséminés dans les pâturages. Ni montagne, ni arbre n'interrompait la surface unie de la plaine qui s'étendait de tous côtés.

Nous étions au mois de mai, et, le verdoyant gazon du printemps étincelait de fleurs. Cet immense tapis de verdure était embelli par les eaux de l'Euphrate sur lesquelles se reflétaient les rayons du soleil, brillants et gais comme le regard d'une jeune fille. Cet endroit semblait destiné à être le séjour de la paix et de l'innocence, et je crus un instant que j'avais été reportée au temps des premiers patriarches.

O mon âme, si fatiguée, si accablée ! m'écriai-je; où auras-tu le calme après la douleur, si ce n'est pas ici ? Dans quel autre lieu trouver la nature et sa simplicité primitive ?

Le sentiment de la liberté me comble de joie, et depuis la fête que mon pauvre père donna à ses amis sur les bords du Tigre, je n'avais pas éprouvé un si grand contentement. La tente du sheikh ou chef était au centre du campement. Elle consistait en un tissu fait de poils noirs de chameau; elle était divisée en trois parties : le centre était occupé par la femme du chef et ses servantes; sur le derrière, on conservait les provisions et l'on preparait les aliments; le devant était consacré aux hommes et aux étrangers qui venaient visiter le chef. Dans cette dernière partie se trouvait le *rakka* ou chambre de réception.

Après les compliments d'usage, nous préparâmes un réduit pour moi dans l'appartement des femmes. On me donna une petite chambre, ce dont je fus charmée, parce que je ne voulais pas choquer mes hôtesses en les rendant témoins de mes exercices religieux. J'avoue que je ne pus me défendre d'une secrète terreur, en pensant que j'allais dormir et passer les nuits sous cette tente, n'ayant qu'un tapis pour me mettre à l'abri des serpents et autres reptiles. Fort heureusement, il n'y avait pas de scorpions dans cet endroit; car, après ce que j'ai souffert depuis de leurs piqûres, je ne pense pas qu'on eût pu me résoudre à coucher sur la terre. A Bagdad, je m'en souviens très bien, il n'était pas extraordinaire de trouver le matin en se levant un de ces reptiles gorgé de venin sous des feuilles de palmier.

Lorsque nous eûmes terminé nos arrangements, mes hôtes me quittèrent pour préparer des rafraîchissements; nous nous assîmes ensemble pour prendre le repas qui consistait en dates cuites au beurre, œufs et lait de chameau. Mon appétit, excité par une longue course, fit merveilles. Ce premier repas ne dura pas longtemps, et nous allâmes nous promener jusqu'à l'heure du dîner sur les bords de l'Euphrate ou *Nahr-al-Fraat*, comme l'appellent les riverains.

Jamais je n'ai pris un plus grand plaisir à la promenade; le ciel était pur, l'air chaud sans être accablant, et toute la nature avait revêtu sa robe de fête. Nous rencontrions à chaque pas des gazelles, si nombreuses dans ce pays que nous ne rentrions jamais sans en avoir vu plus d'un millier. La chair, qui a le goût de celle de l'oie, en est excellente et très estimée des Bédouins, qui vont souvent à la chasse de ces timides animaux.

Le soleil était à peine derrière l'horizon qui nous apparaissait comme une vaste mer, que nous revenions à la tente du sheikh, où nous trouvions le dîner tout prêt. Nous prenions ce repas au coucher du soleil, aussitôt que nous étions tous réunis dans l'appartement du chef. Dans nos repas, on ne remarquait pas, il est vrai, le raffinement de la science culinaire.

On y servait néanmoins des plats substantiels bien préparés, et il aurait fallu être bien dégoûté pour ne pas faire honneur au cuisinier d'Ebn Shalan. Nous avions trois différentes sortes de rôti : du mouton, de l'agneau et des gazelles que je savourais avec délices. Il y avait en outre un plat auquel je n'ai jamais pu m'y habituer pendant mon séjour chez les Bédouins; c'était une cuisse de chameau rôti; je voyais cependant mes commensaux se partager chaque jour le mets favori. A parler franchement, ces Arabes se mettent ordinairement à table avec un appétit tellement excité par un exercice violent, qu'ils mangeraient, je crois, du chameau quand même on le leur servirait crû.

(1) Voir pour les feuilletons précédents le numéro du 6 avril

berti doit être le négociateur.

L'Autriche, connaissant bien la haine immense dont elle est l'objet en Italie, ne saurait y assurer sa domination qu'à la double condition d'y étouffer toute liberté, et d'y annuler autant que possible toute force, et surtout tout esprit militaire. Il est évident, en effet, que l'opinion du pays étant unanime en faveur de l'indépendance nationale, tant qu'une tribune parlementaire restera debout, tant qu'un journal libre fera entendre sa voix, le règne de l'envahisseur étranger sera continuellement en péril, tandis que chaque soldat licencié sera un ennemi de moins pour lui.

Notre paix avec l'Autriche aurait donc pour inévitable corollaire, et la destruction de nos institutions constitutionnelles, et la réduction de nos forces militaires, ce qui ferait retomber l'Italie dans l'état oú elle était il y a vingt-huit ans, après la double invasion du Piémont et des Deux-Siciles par les bataillons autrichiens! Mais au moins y aurait-il pour elle cette tranquillité et cet ordre dont les grandes puissances de l'Europe, qui veulent être à toute force ses tutrices, paraissent si jalouses? Oh! non, assurément, car on verrait se renouveler chez elle les faits douloureux dont elle n'a cessé d'offrir le spectacle de 1821 à 1847, c'est à dire les conspirations succédant aux conspirations, les insurrections étouffées dans le sang des martyrs, l'échafaud politique en permanence, et, par conséquent, un redoublement de haine entre les peuples et les princes! Est-ce donc là ce que l'on veut? Et croit-on que la paix soit possible en Italie, et je dirai même en Europe, tant que l'Autriche pèsera sur nous, tant que durera le misérable morcellement de la Péninsule, tant que la nation italienne restera privée des institutions auxquelles elle a droit? La question italienne a été jusqu'à présent mal posée à l'étranger. Je ne crois donc pas superflu de la ramener sur son véritable terrain, en rappelant ce que j'écrivais à M. Cormenin, le 2 janvier de l'année dernière, lors de la publication de son pamphlet sur l'Italie, pamphlet plutôt spirituel que profond, et qui doit donner la mesure de la légèreté avec laquelle on a l'habitude, en deça des Alpes, de traiter les questions les plus graves.

« J'avais à peine lu dans les journaux quelques passages de votre brochure sur l'Italie, que je me sentis pénétré de reconnaissance pour la vive sympathie dont vous vous montrez animé à l'égard de mon pays. Maintenant, ayant lu en entier votre écrit, je suis obligé de faire mes réserves.

Vous faites bon marché de notre unité nationale, tout en insistant sur la question de l'indépendance, et en vous élevant avec la plus grande énergie contre la prétention qu'ont les gouvernements étrangers de se mêler de nos affaires. Mais l'Autriche pèserait-elle sur nous comme elle le fait, et les autres puissances de l'Europe entreprendraient-elles de nous régenter, si l'Italie n'était pas morcelée misérablement et asservie à ses princes dont les intérêts doivent souvent différer, et qui cherchent leur appui plutôt à l'étranger que chez leurs Peuples? Oh! non; l'Italie ne pourra être réellement forte qu'antant qu'elle sera *une*. La fédération entre les états actuels, recommandée par vous, ne pouvait être acceptée tout au plus que comme situation transitoire.

« Je dois m'élever aussi contre la manière dont vous envisagez la papauté. Voos présentez le pape comme le chef futur de la confédération italienne. C'est là, permettez-moi de le dire, l'utopie de M. Gioberti et de son école, qui oublient que la papauté et la liberté ne sauraient co-exister en Italie, fondées qu'elles sont sur des principes complétement opposés, savoir ceux de la foi aveugle et du libre examen.

« L'Italie, il ne faut pas s'y tromper, tend unanimement au triple but de l'indépendance, de l'unité et de la liberté : de l'indépendance, sans laquelle il n'y a pas de véritable existence pour un Peuple, de l'unité indispensable pour assurer le pays contre les attaques étrangères; de la liberté qui fait seule la vie morale des nations. Or, pour que l'Italie parvienne à obtenir ces biens suprêmes, il faut nécessairement qu'elle se débarrasse à la fois de l'étranger qui l'opprime, et des princes qui la maintiennent divisée, et qu'elle finisse par substituer le principe démocratique au droit divin et théocratique. Ce n'est pas en un jour, sans doute, que cette transformation radicale aura lieu, et il faudra de longues luttes pour qu'elle s'accomplisse entièrement; mais il est certain qu'on y marche, et que nul obstacle ne pourra l'empêcher dans un avenir plus ou moins prochain. »

Ce que j'écrivais au commencement de 1848 peut s'appliquer parfaitement à la situation actuelle de la Péninsule. Jamais position ne fut plus nette. De deux choses l'une, ou il faut que l'Italie rétrograde à ce qu'elle était à l'époque de Grégoire XVI, ou la révolution doit être poussée chez elle jusqu'à ses dernières conséquences. Qu'elle choisisse d'un côté : il y a pour elle de longues anneés d'esclavage, que rendraient encore plus douloureures et les soulèvements avortés et le martyre incessant des patriotes; de l'autre, une lutte glorieuse, au bout de laquelle se trouveraient infailliblement les biens précieux auxquels elle aspire en vain depuis des siècles! Qu'elle seconde donc de toutes ses forces le noble élan de Gênes, et qu'elle songe surtout que la sympathie des autres peuples ne peut lui être acquise qu'au prix des plus grands sacrifices.

L'opinion du monde n'est pas pour ceux qui fléchissent devant les difficultés et les dangers, mais pour ceux qui savent les affronter et les vaincre! Que l'Italie, objet de pitié ou de dédain à l'heure qu'il est, parce qu'elle a succombé dans une bataille, se relève de sa chute en déployant une mâle énergie, et l'on verra ceux-là même qui insultent lâchement à ses malheurs, lui accorder leurs applaudissements et paraître invoquer son succès!

J. RICCIARDI.

A l'exemple des hypocrites les plus célèbres, des princes les plus fourbes, le roi Frédéric-Guillaume IV semble repousser la couronne impériale qu'il désire cependant tant poser sur sa tête. Seulement, en homme aveugle et incapable, il foule aux pieds le reste de sa popularité, il outrage l'Assemblée nationale de l'Allemagne, en posant les princes au dessus d'elle, et se rit du vœu de ses propres chambres, avec lesquelles il pourrait se trouver dans une nouvelle collision, s'il n'y avait au fond de son refus qu'une comédie.

Les petits princes de l'Allemagne n'oseraient lui refuser leur assentiment; les représentants de leurs pays respectifs à la diète centrale se sont prononcés en sa faveur et ils se garderont de contrarier ce qu'ils savent être le désir secret du roi de Prusse. Frédéric-Guillaume ne nous a pas habitués à la franchise, et dans sa bouche royale le non ne veut pas dire non et le oui, oui.

Cependant nous aurions mieux aimé un refus positif ou une adhésion sincère que la note qu'il vient de faire adresser à ses ministres auprès des différentes cours de l'Allemagne. Dans cette note, le gouvernement prussien maintient ses idées sur la formation d'un État fédératif, composé des Etat allemands qui consentiraient à en faire partie. Le roi de Prusse est tout prêt à se mettre provisoirement à la tête de cette fédération si les autres gouvernements allemands et l'Assemblée de Francfort y consentent, et il met ces gouvernements en demeure de donner leur réponse dans les huit jours.

Cette note est une explication de la réponse du roi faite à l'Assemblée de Francfort.

M. de Lamartine a adressé une lettre au *Journal des Débats*, dans laquelle il se console de la perte de sa popularité, en disant qu'il n'a jamais pactisé avec l'anarchie. Voudrait-il nous dire aussi s'il n'a jamais pactisé avec la réaction? M. de Circourt n'a-t-il pas mieux servi la Russie que la France pendant son séjour à Berlin? M. de Lamartine n'a-t-il pas paralysé le bon vouloir de la Suisse à notre égard, aussi bien qu'à l'égard de l'Italie? N'a-t-il pas fait la police des Allemands en leur dénonçant les entreprises des démocrates allemands à Paris aux cours de Carlsruhe et de Munich? N'a-t-il pas étouffé la révolution partout et compromis la démocratie en France par son esprit de conciliation, qui n'a été que l'absence de l'énergie?

L'*Assemblée nationale* se fait le panégyriste du knout, de la violation des droits des gens commise par l'armée russe en Transylvanie. En revanche, elle qualifie de *véritables intrigants* les Polonais qui versent leur sang pour leurs frères de la Hongrie. Nous ne répondrons jamais aux insultes de cette feuille, nous la prendrons dorénavant tout aussi peu au sérieux qu'on prenait peu au sérieux avant la révolution, *le Globe* sur lequel *l'Assemblée nationale* renchérit de son mieux. Nous nous étonnons seulement qu'il soit permis de dire impunément, sous le régime républicain, que « les personnes qui ont vu le 24 février de près, savent que le parti qui fit proclamer la démocratie à l'Hôtel-de-Ville se composait en grande partie de ces intrigants étrangers. »

Les patriotes italiens ont adressé un appel au Peuple Français. Nous en citons ce qui suit :

« Nous sommes informés qu'une note a été remise avant hier au ministère des affaires étrangères par les citoyens envoyés de Rome, Venise et Florence. Cette note a pour but de réclamer l'appui de la France, non par la diplomatie ni par la médiation, mais par les armes. . . . .

. . . .

» Les envoyés réclament avec plus d'insistance notre appui. La France, disent-ils, nous a donné sa parole, elle aime mieux se rappeler son honneur que ses propres intérêts. Et pourtant ceux-ci seraient irréparablement atteints par la chute de l'Italie. Ces intérêts sont soutenus par des considérations toutes puissantes que fait valoir la note énergique remise à M. le ministre des affaires étrangères. Ces considérations exposent les dangers qui menacent la République française et la civilisation par l'alliance de l'Autriche avec les autres puissances.

» Que la France marche donc, et devant son glorieux drapeau fuiront les barbares du Nord! L'Italie debout et unie à la France leur fermera toujours le passage de l'Occident. L'Italie est prête à tous les efforts, à tous les sacrifices pour s'assurer l'affranchissement et la paix, qui lui rendra, après la lutte, et la dignité et le bien-être. . . . .

. . . .

» Les peuples avaient à souffrir de la honte de la défaite d'abord, et ensuite des exactions de l'ennemi. Mais qu'importe le peuple à un roi? La royauté doit avant tout se sauver! Les tyrans peuvent pardonner à un frère égaré; les démocrates se débarrassent des royautés.

» C'est alors que la royauté de Piémont trahit l'Italie. Victoire ou défaite, il faut qu'elle s'engage seule. Qu'elle se hâte : ce n'est pas une guerre d'indépendance nationale. C'est la lutte d'une dynastie qui joue un lot sur les champs de bataille, sans avoir rien à perdre.

» Les troupes sont royalistes. Nulle part on n'appelle l'insurrection. Venise, Rome, Florence ne sont point prévenues de la cessation de l'armistice. Les feux ne sont point allumés pour informer de la lutte. La royauté marche seule, à elle seule le revers, le revers ne saurait la détruire; ou à elle la victoire, et sa victoire, c'est la lutte engagée contre les républicains de Florence ou de Rome. Trahison, donc, trahison! Peuples des villes, habitants des campagnes, au fond de la Ligurie, sur les Alpes, dans la Valteline, en Lombardie, dans les Appenins, partout on s'est écrié : Trahison! trahison de la royauté! Et l'abandon des troupes sur le champ de bataille ne l'a prouvé que trop?

» Quand, pour sauver l'Italie, pour laisser à Rome et à Florence le temps d'organiser l'attaque et la défense, il fallait suspendre les hostilités, Charles-Albert a marché en avant. Il a trahi! mais la cause de la révolution qu'il voulait perdre n'est pas perdue!

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

FRONTIERES DE LA POLOGNE, 1er *avril*.—Le général Bem a fait, en Transylvanie, l'impossible. Il a ranimé les Hongrois, organisé des forces nouvelles à l'aide d'une poignée de Polonais. Les héroïques Secklers lui ont été d'une grande utilité. Les Valaques et les Saxons étaient d'abord avec les impériaux; il leur a adressé des proclamations pour les détacher d'une cause qui n'est pas la leur, mais voyant que ce moyen ne réussissait pas, il a eu recours à des mesures de rigueur, et dès qu'il eut brûle une quarantaine de villages saxons, les insurgés disparurent tout-à-coup. Cela fait, il se dirigea contre le génerel autrichien Wardener, qu'il défit complètement. Il aurait, de même, écrasé le général Puchner, il y a un mois, si l'entrée de 10,000 Russes dans la Transylvanie ne l'eût pas arrêté. Après avoir harcelé pendant quelque temps le général Puchner, il a réussi enfin à le battre et à chasser les Russes.

Il paraît qu'il dispose maintenant de forces imposantes et qu'il veut tenter la fortune en Valachie. Si cette supposition se réalise, la guerre pourrait bientôt se déplacer et atteindre les possessions méridionales de la Russie. Bem pourra peut-être s'ouvrir le passage des frontières de l'empire. Il a déjà prouvé qu'il n'était pas facile de le vaincre, et si les circonstances le favorisent il accomplira de grandes choses. La puissance de l'idée aidée par le sabre est invincible.

J'apprends à l'instant que les Hongrois ont fait une irruption dans la Gallicie du côté de Sandec. Le général autrichien Vogel est parti de Zmigrod à la tête d'un petit corps pour marcher contre eux. Ce qui confirme cette nouvelle, c'est qu'un transport de 2,000 sacs d'avoine et de guerre que les Autrichiens ont voulu passer en Hongrie, a été obligé de rétrograder subitement. Ce transport, parti de Sandec, rebroussa chemin après avoir fait à peine quelques lieues, ne put plus rentrer à Sandec et fut forcé de faire un détour pour arriver à Dukla.

Le recrutement en Gallicie commence à mécontenter les paysans; outre les nouvelles recrues, on veut faire appeler sous les armes les deuxièmes bataillons de la landwehr et des soldats congédiés jusqu'à l'âge de 50 ans!.... Les émigrés polonais que les Autrichiens avaient arrêtés en Gallicie, et qu'ils gardaient brutalement sur la frontière saxonne, dans l'intention de les envoyer en Amérique, seront reconduits dans l'intérieur de la Bohême probablement par suite d'une représentation du gouvernement saxon qui craignait des manifestations tumultueuses en faveur de ces malheureux pendant leur passage à travers la Saxe.

Une manifestation slave, qui a fait beaucoup de sensation, a eu lieu dernièrement à Dresde. L'abbé Terlecki, prêtre catholique, ayant obtenu l'autorisation de l'évêque de Dresde, a lu pour la première fois la messe en langue slavonne, en présence d'un grand nombre de fidèles Slaves, Polonais, Bohêmes et Wendes, qui habitent la Luzace Saxe. Cette innovation ne paraît pas avoir un caractère religieux; c'est plutôt une manifestation nationale contre lès Allemands. Les principaux habitans Polonais de la province de Prusse ont présenté au gouvernement de Berlin une pétition dans laquelle ils réclament pour la langue polonaise, dans cette province au moins les mêmes droits qui sont accordés au grand-duché de Posen.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° Un arrêté du président de la République, approuvant la modification à l'article 30 des statuts de la *Vigie*, société anonyme d'assurance contre les risques de la navigation maritime et intérieure :

2° Un arrêté du président de la République, qui autorise la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Société des hauts fourneaux et forges de Denain et d'Anzin*, et approuve les statuts de cette société;

3° Diverses nominations judiciaires.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

S'il est vrai que le vote du budget était un corollaire indispensable à la Constitution, il est encore plus vrai que le manque des lois organiques porte une rude atteinte à l'efficacité des travaux de la Constituante. L'Assemblée voudrait sincèrement améliorer le sort des instituteurs primaires; mais comme elle ne vote qu'un budget et non une loi sur l'instruction publique, il s'ensuit que, faute d'une telle loi, ses efforts sont maintenant paralysés ainsi qu'ils le seront le jour où la prochaine Législative, en fixant la loi, n'aura à son tour aucune prise sur un budget déjà voté.

La République aurait dû inaugurer son avénement par des réformes salutaires dans l'instruction du peuple; le pays, sous ce rapport, n'a non-seulement pas fait de progrès, mais il marché en arrière.

Pour s'en convaincre, il suffit d'interroger les chiffres rapportés dans le remarquable travail du cit. Félix Pyat, à savoir que la Convention sur un budget d'environ 600 millions, en dépensait au moins 55 pour l'instruction, tandis que la monarchie et la République réactionnaire parviennent à peine à détacher 18 millions d'un budget de 1,800 millions, 18, pour l'éducation de trente-cinq millions de citoyens.

C'est que la République d'aujourd'hui soutient la paix à tout prix, tandis que nos pères, ignorant encore les avantages de ce système, se permettaient de remporter des victoires chaque fois que l'honneur, la dignité, la gloire de leur patrie ou le maintien de leurs grands principes étaient en jeu. Mais laissons là le passé; en présence de l'actualité, il nous paraît plutôt de la fable que de l'histoire : revenons à notre Constituante de 1849 qui, cédant aux besoins de son époque, s'est enfin décidée à accorder un million de crédit pour les instituteurs primaires.

Après cet élan de générosité l'Assemblée a voté l'ensemble du budget de l'instruction publique pour passer ensuite à celui du ministère des affaires étrangères qu'elle a voté au pas de course dans l'espace de dix minutes, en adoptant toutes les réductions de la commission.

A propos de la délibération générale, M. Jules Bastide a cru devoir écarter les soupçons de sympathie pour les traités de 1815 dont MM. Thiers et Drouyn de Lhuys avaient incriminé à sa politique.

Pour preuv de son innocence, cet ex-ministre qui a fait jadis assister l'amiral Baudin au bombardement de Messine, nous assure aujourd'hui que, sans son énergie, Venise serait tombée aux mains des Autrichiens. S'il en est ainsi, nous félicitons les Vénitiens d'avoir su gagner les bonnes grâces de M. Bastide, et nous regrettons beaucoup qu'il n'ait pas étendu sa protection aux Lombards et aux Siciliens, qui certes y avaient les mêmes droits. Mais, encore une fois, trêve de revues rétrospectives, brisons à tout jamais avec ces vaines réminiscences qui conspirent contre le bon emploi du présent; le passé, écoulé depuis longtemps, appelle en vain nos regrets, puisse celui d'hier être assez vite oublié pour n'exciter que notre indifférence.

Quant à ce budget des affaires étrangères, que M. le minittre n'a pas eu la conscience de défendre contre les attaques de la commission, nous sommes forcés d'avouer qu'avec la marche de notre politique extérieure, nous ne comprenons guère l'utilité de ce même budget.

En effet, jusqu'ici la République dépense huit millions par an pour les ambassadeurs qui les premiers, maudissant à haute voix le nouveau régime, recueillent religieusement les humiliations que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, voire même le dictateur Rosas, infligent au nom français; pour les courriers, les missions et les dépêches que les peuples étrangers payent assez de leur sang, et enfin pour l'entretien à Paris des employés, et d'un ministre dont la charge consiste à répondre, de temps à autre, à la tribune, par quelques phrases boursouflées et vides de sens aux interpellations sur les affaires extérieures du pays.

Aujourd'hui, la Révolution bat en brèche les vieilles traditions diplomatiques, et la puissance d'un ambassadeur dépend peu du faste qu'il déploie dans le lieu de sa résidence. Du temps de la Convention, le

---

A la suite de cette partie solide du repas, on nous régalait de fruits de diverses espèces. J'avais moi-même eu la précaution d'emporter avec moi des limons, des dates, des figues et des amendes, des gâteaux, des fruits secs ou confits au sucre, de telle sorte que je pouvais contribuer pour ma part au festin.

Les Bédouins mangent avec les doigts, ne se servent ni de couteaux, ni de fourchettes, ni de cuillères.

Allah, disent-ils, a donné à l'homme une bouche et deux mains pour s'aider mutuellement pendant le repas : pourquoi donc nous moquerions-nous de l'esprit éternel en nous servant d'instruments en bois ou en métal? La dent dédaignera-t-elle le doigt, et le doigt oubliera-t-il le chemin de la bouche? Quelle fourchette vaut celle de la nature, la main de l'homme? Nos ancêtres, ajoutent-ils, ne se servaient pas d'instruments habilement fabriqués, sont-ils morts de faim? Leurs années n'étaient-elles pas aussi nombreuses que les sables du désert? Dans leurs veines circulait le sang de la santé, et dans leurs esprits se trouvait le sel de la sagesse; rirons-nous à la barbe de nos pères?

Ainsi quoique assez riches pour acheter des fourchettes d'or, ils persistent à manger avec leurs doigts. Moins accoutumée à ces usages primitifs, j'avais apporté une cuillère; mais voyant que cela faisait beaucoup de peine à mes hôtes, je me déterminai à manger comme eux, quoique ma politesse et ma condescendance m'exposassent souvent à me bruler les doigts.

Après le dîner, on servait le café ; car, contrairement aux usages des *Wahabis* qui par ascétisme s'abstiennent de ce chaleureux stimulant, les *Dryaahs* s'en régalent sans le moindre scrupule. Je m'en réjouis beaucoup, quoique j'eusse à regretter ma tasse à laquelle j'étais habituée. C'était encore une difficulté à vaincre. La tribu des Dryaahs abhorre aussi l'*herbe maudite* qu'elle appelle Toballo, et dont elle défend l'usage.

J'avais contracté une si longue habitude de fumer le narghilé, après avoir pris mon café, que la seule idée de me voir privée de ce délicieux passe-temps m'affligeait profondément, par anticipation. J'avais apporté avec moi tous mes appareils; mais je n'osais les montrer, craignant de choquer les scrupules de mes hôtes et amis. Leur bonté m'épargna cette cruelle privation : chez mon père, le scheik m'avait vu souvent fumer avec d'autres dames; il insista de la manière la plus aimable, et ne me permit pas de consommer le sacrifice que j'étais disposée à faire à leurs préjugés. Le cavalier le mieux élevé d'Europe n'y aurait pas mis plus de politesse ni de bonne grâce.

Le dîner fini, la compagnie formait un cercle, et chacun à son tour racontait des anecdotes, qui, presque toujours, roulaient sur des chevaux, sur la rapidité de leur course dans des cas désespérés avec les tribus ennemies. Ces contes étaient souvent interrompus par des chants, et je me souviens qu'un jeune homme nous fit entendre une chanson, dont le rhythme lent et plaintif me prouva que les Arabes errants ne sont pas tout à fait dépourvus de talent musical. L'air était très court et assez monotone. L'histoire qui me plaisait le plus, à cause de la moralité, est la suivante, autant que je puis me la rappeler.

» Autrefois vivait un chef bédouin nommé Rajal-el-Hamed qui avait le bonheur de posséder une cavale dont la vitesse dépassait le vol de la *shemale* du désert (vent du nord-ouest). Chaque jour Réjal-el-Hamed était tenté par les offres des chefs des tribus amies. Les supplications, l'or et l'argent ne purent le déterminer à se séparer de sa cavale favorite.

» Un autre chef nommé Faris-el-Ranta désirait beaucoup posséder cette cavale, dont la renommée avait tellement rempli le pays qu'au nord, au sud, à l'est et à l'occident il n'y avait personne qui n'eût entendu parler de ses rares qualités. Ce chef fit faire plusieurs offres à Réjal-el-Hamed; elles n'eurent aucune influence sur sa détermination de conserver sa cavale bien-aimée.

» Enfin le chef Faris-el-Ranta, dont le désir, au lieu de diminuer, augmentait tous les jours, voyant ses offres rejetées, et cédant au désespoir, envoya un messager pour offrir tout ce qu'il possédait, ses chameaux, ses troupeaux, en échange de la cavale tant vantée. Mais le chef fut encore inexorable, car il raisonnait ainsi en lui-même :

« Faris-el-Ranta possède des chameaux, des troupes, des courtiers; mais d'autres n'ont-il pas aussi des chameaux, des chevaux, des moutons? Et s'il en perd un, ira-t-il chez le voisin, lui dire, mon ami, je désire un de tes chameaux, voilà du blé, prends en autant que tu pourras en emporter sur le dos d'un de tes chameaux. Et l'année suivante, le blé qu'il avait donné à son voisin fut remplacé par une bonne récolte. Mais si je dis à Faris-el-Ranta : « Prends une cavale qui est le brillant soleil de mon cœur, et donne-moi ce que tu offrirais en pareil cas; l'année la plus fertile en produira-t-elle une comme elle, dont la course soit aussi rapide que le vent, dont les yeux brillent comme des charbons ardents?

« Le chef, trompé dans son attente, devenu furieux par l'opiniâtreté de son rival, jura d'avoir par ruse ce qu'il n'avait pu obtenir par négociation, et offrit tout ce qu'il possédait. Il résolut donc de prendre un déguisement, de guetter l'inexorable Rajal-et-Hamed lorsqu'il passerait, et d'employer les plus adroits prétextes pour se mettre en possession du trésor si désiré.

Ayant donc changé d'habits et barbouillé son visage avec des herbes, ce qui lui donnait l'aspect d'un homme souffrant et accablé par un grand malheur, il se dirigea à l'endroit où il savait qu'il verrait passer le sheikh Rajat-el-Hamed, et attendit patiemment. Il ne s'était pas trompé, car il aperçut bientôt son rival qui s'approchait à petits pas, monté sur la cavale objet de ses longs et violents désirs.

« Secourez-moi, bon étranger, cria-t-il d'une voix plain-
» tive, car l'ange de la destruction a levé sur moi son bras
» redoutable. N'abandonnez pas un malheureux qui sans
» votre secours mourra comme un chien. Je vois déjà les
» vautours qui volent autour de moi pour boire les dernières gouttes de mon sang. Secourez-moi, je vous implore,
» au nom de ce que vous avez de plus cher! Allah vous ré-
» compensera et vous finirez vos jours en paix! Par la bar-
» be de votre père, ne délaissez pas votre semblable dans
» une si cruelle extrémité. Mes yeux se couvrent de ténè-
» bres épaisses, car je n'ai rien mangé ni bu depuis vingt-
» quatre heures. Sauvez-moi, ou je meurs! »

Le sheikh Rajal-et-Hamed était un homme dont le cœur ne demeurait jamais insensible aux malheurs du prochain; il fut ému jusqu'aux larmes par les perfides paroles de Faris-el-Ranta.

« Tu ne périras pas, s'écria-t-il; monte derrière moi! « Le
» pas de ma cavale est plus prompt que le vent, monte, et
» avec la rapidité de l'aigle je te porterai à ma tente où
» nous mangerons ensemble le sel de l'amitié!

— » Hélas! s'écria le perfide sheick, comment ferai-je ce que tu me demandes? mes membres sont affaiblis, mes bras sont comme ceux d'un enfant, et mes jambes chancelantes comme si mes yeux avaient vu le soleil de cent étés. Comment pourrais-je faire ce que tu demandes?

» Le bon sheick, ému de compassion par la feinte misère de son rusé rival, sauta à bas de sa selle, et commença à relever de terre cet homme qu'il croyait mourant. Faris el-Ranta le laissa faire, comme si la force eût entièrement abandonné ses membres, avec de grands efforts il fut mis en selle; puis au moment où le bon Rajat-el-Hamed allait monter aussi, pour remplir sa promesse, l'ingrat Faris-el-Ranta saisit la bride, plongea l'éperon dans les flancs de la fière cavale, et avant que le sheick stupéfait eût le temps de songer à l'arrêter, il partit au galop. A une assez grande distance, il entendit le chef qui lui criait de s'arrêter un moment, pour qu'il put lui adresser une simple question; persuadé qu'il avait le moyen de s'éloigner aussitôt qu'il le voudrait, il arrêta la cavale et se tourna pour écouter la demande de Rajat-el-Hamed.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite prochainement.*)

La première représentation du *Prophète* de Meyerbeer est définitivement fixée au lundi 16 de ce mois. Les répétitions générales sont très avancées ; mais il a fallu supprimer plusieurs morceaux importants, notamment deux chants de l'ouverture, quelque beaux qu'ils fussent, afin que la représentation ne se prolongeât pas jusqu'à une heure du matin. L'ouvrage commence maintenant par une courte introduction. Nous ne serons pas indiscrets en disant que la musique excite l'enthousiasme de tous les artistes, que le poème est l'un des plus dramatiques qu'ait composés M. Scribe, et que l'Opéra a déployé pour la mise en scène un luxe inoui.

roi de Naples, n'ayant pas voulu reconnaître la République, et tramant contre elle des complots par son ministre à Constantinople, l'amiral Latouche, qui commandait alors une escadre dans le golfe de Naples, rangea ses vaisseaux devant le palais royal, fit pointer les canons et expédia au roi un simple grenadier comme ambassadeur.

Le monarque, à la vue de l'escadre, reçut le soldat avec tous les honneurs dus aux ambassadeurs, se prosterna devant la République et s'offrit même comme intermédiaire entre elle et ses ennemis. « La République, répondit le grenadier, ne connaît qu'un intermédiaire entre elle et ses ennemis, c'est la mort ou la victoire! » Certes, l'homme qui disait ces paroles représentait bien la France; il sentait en lui tout l'honneur, toute la dignité, toute la force de sa patrie, et jamais M. de Talleyrand, qui a coûté tant de millions à son pays, n'a fait entendre à l'étranger des accents aussi français.

Aujourd'hui, il est vrai, le grenadier ne saurait plus trouver une pareille réponse, il rougirait peut-être d'être ambassadeur de la République, car aujourd'hui que la cause ne plaide plus pour elle-même, il faut des avocats, des dialecticiens habiles pour la soutenir, et au fond, puisque l'empereur Nicolas, Joseph François, Frédéric-Guillaume, Ferdinand de Naples et autres paient leurs diplomates, il faut bien que la République subisse une dépense de 8 millions de francs, afin de ne pas se laisser humilier par les cours monarchiques de l'Europe.

Après une discussion confuse et des votes non moins confus, l'Assemblée a cru devoir allouer au vice-président de la République une somme de 40,000 fr. d'abonnement par an pour frai de matériel.

Puis est venu le budget des cultes. L'Assemblée, à ce propos, a trouvé l'occasion de chagriner M. de Falloux, en réduisant le traitement de quelques hauts dignitaires de l'Eglise officielle.

La séance a été terminée par le commencement de la discussion sur la seconde délibération du projet de loi sur l'organisation judiciaire. Demain, M. de Montalembert développera son amendement; on sait qu'il s'agit de l'inamovibilité de la magistrature actuelle. A demain donc les foudres d'éloquence du fils des croisés!.

Une commission vient d'être nommée par les bureaux, afin d'examiner le projet du décret du ministre de l'intérieur pour la prorogation de la loi de cautionnement des journaux jusqu'au 1er août. Elle se compose de MM. Arago (Emmanuel), Baze, Larabit, Chavoix, Schœlcher, Pascal-Duprat, Dupont du Bussac. Menand, Creton, Bodin, Favart, Etienne, Latrade, Daru, Rolland (Saône-et-Loire). Cette commission parait être favorable à la liberté de la presse et par suite contraire aux projets ministériels.

M. Boulatignier a déposé son rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Bourbeau concernant l'école d'administration. Créée par le décret du gouvernement provisoire du 8 mars 1848, cette école a pour objet de fournir des sujets aux divers services publics qui ne se recrutent pas par les écoles spéciales.

Suivant le projet de loi présenté par le rapport, l'enseignement sera gratuit. 30 bourses de 800 francs chacune seront créées pour l'entretien de 30 élèves appartenant à des familles sans fortune. Ils seront pris spécialement parmi les boursiers des lycées. En un mot, le rapport ainsi que le projet de loi paraissent inspirés par des pensées pleines de justice.

Les bureaux ont nommé une commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 500,000 francs destinés à subvenir aux premières dépenses que l'invasion du choléra asiatique pourrait occasionner. Cette commission se compose de MM. Astouin, Jounaulx de Laussat, Augustin Lacroix, Brard, Boissel, Baudet-Lafarge, Turck, Ferdinand, Favre, Buchez, Hervieu, Loisel, Tourret, Albert de Luynes et Trélat.

M. Bravard-Veyrières a fait distribuer son rapport, au nom de la commission nommée pour examiner la proposition de M. Astouin, relative à l'extension du privilége dont les ouvriers jouissent pour leur salaire. Malgré la vive sympathie que cette proposition a trouvée au sein de la commission, le rapporteur cependant conclut à ce qu'il ne soit donné aucune suite à la proposition de M. Astouin, mu par l'idée que ce serait donner une extension qui ne serait pas moins funeste aux ouvriers eux-mêmes qu'aux patrons : car, dit-il, ôter du crédit au patron, c'est ôter du travail et du pain à l'ouvrier.

On a également distribué aujourd'hui aux membres de l'Assemblée nationale le rapport de M. Symphor-Vaudoré fait au nom du comité des cultes sur la proposition de M. Auguste-Clément, tendant à rendre au suffrage universel et direct des citoyens la nomination des membres des conseils de fabrique. Le comité des cultes est d'avis que la modification du décret de 1809 en ce qui touche l'organisation des conseils de fabrique n'est pas urgente, que la proposition de M. Clément ne peut être l'objet d'un décret spécial et que l'examen des questions qu'elle soulève reviendra plus utilement dans le travail complet de révision dont le comité lui-même a pris l'initiative.

M. Etienne a déposé son rapport, au nom du comité des finances, sur la proposition de M. Boussi, relative à un inventaire annuel de la fortune de l'Etat. Ce rapport modifie un peu la proposition primitive en ce qu'au lieu de chaque année, l'Etat doit déposer tous les trois ans l'inventaire de tous les biens appartenants au domaine.

M. Le général de La Moricière vient de déposer un premier rapport au nom de la commission spéciale chargée de présenter à l'Assemblée nationale les lois dont l'ensemble formera la constitution de la force publique. Ce rapport contient un projet de loi sur le *recrutement* de l'armée permanente, et l'exposé de ses motifs.

Voici en substance ce que propose la commission:

Les *appels* sont conservés.

Le *contingent* continue d'être de 80,000 hommes et formé au moyen du *tirage au sort*.

Le *remplacement* est aboli. Le projet y substitue une *exonération* de la part de l'Etat moyennant une somme au paiement de laquelle on s'oblige avant la *révision*, opération qui *précédera* désormais le *tirage au sort*.

L'effectif de l'armée se recrute par les hommes tombés au sort et non *exonérés*, ainsi que par des *enrôlements volontaires*.

On encourage les enrôlements par des *primes* et des *pécules* qui sont payés aux volontaires au moyen d'un fonds formé par le produit des exonérations et par le produit des *cotisations* auxquelles on soumet tous les *appelés* favorisés d'un bon numéro.

On remarque depuis quelques jours que le nom du citoyen Napoléon Bonaparte est mis en avant pour les élections prochaines dans un grand nombre de départemens avec de grandes probabilités de succès. D'après les précédens du candidat et sa conduite parlementaire, nous sommes certains que le citoyen Napoléon, fils de Jérôme (ancien roi de Westphalie), en entrant dans l'Assemblée législative, apportera une nouvelle force au parti patriote, contre cette coterie ministérielle anti-française, qui a déjà tant fait pour compromettre la popularité d'un grand nom.

La guerre est déclarée dans le camp réactionnaire; la cause en est la candidature de M. Guizot, et l'indécision de la réunion de la rue de Poitiers. Le *Journal des Débats* apostrophe bien aigrement M. Duvergier de Hauranne, qui le premier s'est opposé à la candidature de M. Guizot. Le *Courrier français* et le *Constitutionnel* ont pris la défense de M. Duvergier de Hauranne, et de leur côté ils ne ménagent ni M. Guizot ni son défenseur, le *Journal des Débats*. Aujourd'hui cette guerre est transportée au sein même de la réunion de Poitiers, et on craint une rupture complète.

Depuis quelque temps il n'est bruit que des rigueurs que le ministère déploie contre les soldats convaincus d'avoir lu un journal de l'opposition. Si le fait est réel, nous dirons qu'il est absurde et fait plus de tort au pouvoir que l'écrit le plus vrai dans son opposition. Si au contraire ces bruits sont contraires à la vérité, on ferait bien d'en prouver la fausseté une fois pour toutes.

Le choléra ne cesse de sévir au palais de l'Assemblée nationale. Hier encore M. Gueret, huissier de l'Assemblée en est mort. Cinq autres huissiers sont plus ou moins malades, ainsi que plusieurs représentants.

ITALIE.

Les journaux piémontais arrivés à Paris hier et aujourd'hui ne contiennent sur les événements de Gènes que les détails que nous avons déjà donnés à nos lecteurs.

Nous y avons seulement vu qu'on avait laissé sortir de la ville sans armes les carabiniers, qui d'abord avaient été retenus prisonniers.

En date de Gènes, 3 avril, nous lisons dans la *Démocratie italienne* les paroles suivantes :

« L'institution du gouvernement provisoire est un fait positif. Les troupes qui étaient à Gènes ont capitulé en livrant au Peuple l'Arsenal et toutes les positions qu'elles occupaient. La résistance a été vive; elle a coûté la vie à plusieurs personnes, entre autres à un général et à un colonel. Le gouvernement est composé de Avezrana. Reta et Morchio.

Toutes les villes limitrophes ont envoyé leur adhésion à Gènes, ainsi que des hommes et des armes. »

Notre correspondance particulière de Turin du 4 nous apprend que le colonel tué à Gènes est M. Morogro, frère du ministre de la guerre actuel, et que le même jour, la brigade de Savoie devait quitter Turin pour aller rejoindre La Marmora et opérer contre la ville révoltée.

— Le roi a signé, le 13, le décret suivant :

« Sur la proposition de notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er La ville de Gènes est déclaré en état de siége;

« Art. 2. Toutes les autorités civiles et militaires sont placées sous la dépendance immédiate du lieutenant-général Alphonse de la Marmora, nommé par décret du 1er courant notre commissaire extraordinaire avec pleins pouvoirs.

« Notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Turin, 3 avril 1849.

« Victor EMMANUEL II.

« PINELLI. »

— Le même jour, le général La Marmora lançait de son quartier de Ronco le manifeste suivant :

« Nous, chevalier Alphonse La Marmora, lieutenant-général et commissaire extraordinaire du roi pour la ville de Gènes :

» En vertu de deux décrets précédents; vu l'état de révolte de la ville de Gènes; ne reconnaissant pas la capitulation que le commandant de la division de Gènes a stipulée avec les rebelles, et voulant à tout prix remettre les choses dans l'ordre primitif et faire rentrer cette ville dans l'obéissance au roi, au statut et aux lois; ordonnons ce qui suit :

« Art. 1. Les troupes qui sont sorties de Gènes s'arrêterent là où elles se trouvent, et ne s'éloigneront pas davantage de ladite ville;

» Art. 2. La ville de Gènes sera rigoureusement bloquée, personne ne pourra entrer ni sortir sans une permission spéciale de l'état-major du corps de blocus.

» Les bons citoyens qui voudraient se délivrer de la tyrannie du petit nombre de rebelles qui ont entraîné à l'anarchie la ville de Gènes et ceux qui voudraient se réunir au parti de l'ordre et du souverain légitime, obtiendront non-seulement la permission de sortir, quand ils se présenteront à nos avant-postes, mais ils recevront encore accueil et protection.

» Les marchandises et les vivres ainsi que les courriers ne pourront pas passer.

» Art. 3. Tous les lieux occupés par les troupes du blocus, et en général toute la zône du blocus même seront mis en état de siège, et par conséquent soumis aux lois de l'état de siège.

» Art. 4. On procédera à la livraison immédiate, à la municipalité, de toutes les armes sans exception, y compris celles de la garde nationale.

« Les personnes qui les garderaient 24 heures après la publication de ce manifeste seront punies avec toute la rigueur des lois militaires.

« Les syndics et les conseillers de chaque commune seront responsables de cette livraison, et livreront à leur tour les armes aux fonctionnaires chargés de les recevoir par l'état-major du corps de blocus.

Art. 6. Les gardes nationaux ainsi que les volontaires sont suspendus jusqu'à la fin du blocus, et les individus composant ces corps ne pourront revêtir leurs uniformes ni porter les armes sous aucun prétexte quelconque.

« Art. 7. Le passage à travers les lieux occupés par les troupes du blocus est sévèrement défendu, sauf le cas où les individus et les marchandises auraient obtenu une permission de l'état-major précité.

« Art. 8. On ne pourra plus sonner les cloches ni faire des signaux sous quelque prétexte que ce soit. Les curés, les maires et les syndics sont responsables de l'exécution de cet ordre. Ceux qui l'enfreindraient seront punis suivant le code militaire.

« Art. 9. Tous les propriétaires de mulets, chevaux, voitures et moyens de transport quelconques devront immédiatement les livrer à leurs municipalités, qui les tiendront à la disposition des autorités militaires.

En cas d'infraction à cet ordre, il y aura amende, et en cas de récidive la prison.

« Art. 10. Tous les détenteurs de vivres et comestibles devront informer l'état-major de ce qu'ils possèdent, en déclarant la quantité, et ne pourront s'en dessaisir sans autorisation de l'état-major. Toute contravention à cet article sera punie par la confiscation des marchandises.

« Signé le lieutenant-général extraordinaire,

A DELLA MARMORA. »

Brescia a succombé. Cette ville héroïque a opposé une résistance digne, non pas d'une meilleure cause, comme le dit Radetzki, mais digne de temps meilleurs!

Nous ne pouvons donner une idée plus exacte des prodiges de valeur des habitants de cette noble et glorieuse ville qu'en soumettant à nos lecteurs ce que Radetzki lui-même en dit, en annonçant son triomphe dans la *Gazette de Milan*.

« On lit dans la *Gazette de Milan :*

» Milan, 3 avril.

» Nos lecteurs savent que la ville de Brescia, profitant de l'absence d'une plus forte garnison pour se révolter contre l'empereur, avait composé un gouvernement provisoire et un comité de défense. Des officiers autrichiens qui, de la citadelle, étaient venus en ville pour se concerter avec les autorités locales, ont été maltraités et retenus par les habitants. Des voitures portant des dames ont été arrêtées par des gens armés; enfin, il n'est pas de turpitudes dignes des sauvages qui n'aient été commises. De petits détachements ent été envoyés de Vérone et de Mantoue contre Brescia, afin de sauver cette ville de l'anarchie fomentée par les Camozzi et les Raimondi.

« Le lieutenant-maréchal Haynau, pensant qu'il fallait agir avec célérité pour empêcher d'autres excès semblables de se produire en d'autres lieux, a quitté brusquement son quartier-général de Padoue dans l'espoir de pouvoir, par sa présence, rétablir la tranquillité. Le 30 mars, il était devant Brescia avec 3,200 hommes et six canons. Il offrit aux habitants un arrangement, leur donnant deux heures pour capituler. Après l'expiration de ce délai, il attendit deux autres heures. Au lieu d'une soumission, il entendit le tocsin sonner. Les hostilités furent ouvertes; il fallut recourir à l'épée : le résultat fut favorable à la bonne cause.

« Le maréchal divise sa petite troupe en cinq détachements; chacun devait opérer contre une porte de la ville. L'artillerie de la citadelle commença à jouer et à vomir sur la ville la destruction et la mort. L'attaque fut terrible; la défense fut digne d'une meilleure cause. Chaque maison a été prise d'assaut. Le 1er avril, la victoire était décidée. Les troupes autrichiennes avaient combattu avec héroïsme; toute résistance fut vaine. Nous ne pouvons encore préciser les chiffres de nos pertes; mais plus d'un brave guerrier a succombé en héros pour l'empereur et la patrie.

« Pour égarer les esprits, les meneurs avaient publié des documents apocryphes de prétendus bulletins de Chrzanowski, annonçant la victoire des Piémontais. »

HONGRIE.

On écrit de Vienne à la date du 3 avril : La nouvelle de la dispersion totale du corps des insurgés commandés par Bem, est dénuée de tout fondement. Il résulte, au contraire, et ceci est un fait que la *Presse* (de Vienne) admet comme certain, que le général Bem a pris non-seulement Hermanstadt, mais aussi Kronstadt. Les Russes qui se trouvaient dans cette dernière ville l'ont quittée, *n'ayant pas assez de munitions pour résister*. Le général Puchner a déposé le commandement de son corps entre les mains du général major Calliany qui se trouvait le 20 mars en Valachie. La retraite des Autrichiens dans ce pays parait avoir été faite sous la pression irrésistible des troupes de Bem qui, à la même date, se trouvaient à Roth thurm sur le route de Rimvick et prêt à franchir la frontière de la Valachie. Ainsi à l'heure qu'il est toute la Transylvanie est au pouvoir des insurgés. (*Ind. Belge.*)

A Pesth on compte sur la prochaine entrée des Hongrois au point que les billets de la banque hongroise sont en hausse. On a fait partir d'Ollmutz pour la Hongrie toute l'artillerie indispensable et on y attend une garnison de Russes. (*Feuille constitutionnelle de Bohème.*)

D'après la *Réforme Allemande*, les Russes ont entièrement évacué les états impériaux et ont abandonné Kronstadt. On comprend d'autant moins leur retraite qu'ils ont plus de 60,000 hommes dans les principautés. Des officiers supérieurs russes disaient que la Russie ne veut plus intervenir dans les affaires d'Autriche.

RASA, (frontière de Valachie), 18 *mars*. — Nous apprenons à l'instant que Bem, ce chef aussi entreprenant que versé dans l'art de faire la guerre, a su tourner le général Puchner, et s'est montré le 11 subitement près de Hermanstadt, à la tête de 12.000 hommes et de 26 canons. La garnison russe de cette ville, forte de 6,000, hommes et d'après d'autres de 8,000 hommes, commit l'énorme imprudence d'abandonner la ville et d'accepter bataille en rase campagne. La frontière favorisait Bem, mais il est juste de dire que les troupes russes auxquelles il a eu affaire sont les plus mauvaises de l'armée russe. Le combat meurtrier ne cessa qu'a neuf heures du soir et se termina par une complète défaite et la dispersion des troupes russes, ainsi que par la prise de la magnifique ville saxonne, la plus belle et la plus commerçante du pays. Les habitants riches et les employés militaires autrichiens se sont sauvés en Valachie durant le combat. Nous apprenons que les débris des régimens russes se rassemblent à la frontière valaque.

La défaite des Russes est d'autant plus étonnante, qu'ils étaient défendus par un profond fossé, une double muraille et des barricades. Pour l'Autriche, c'est un coup d'autant plus sensible que l'intervention même des Russes la déconsidérait beaucoup. Nous apprenons à l'instant que le général russe Hasfort a franchi la frontière de la Transylvanie, et que le général autrichien Puchner s'approche de nouveau de la ville de Hermanstadt. »

DE LA FRONTIERE MOLDAVE, 22 *mars*. — « Nous venons d'apprendre que le général Puchner se trouve sur le territoire valaque. Nous ne pouvons pas nous l'expliquer, d'autant plus que ses forces s'élevaient encore à 14.000 hommes le 17 mars, devant Hermanstadt. De toute la garnison russe, deux mille hommes seulement sont arrivés en Valachie. Le reste a été tué ou pris. »

« En outre, 12,000 Russes sous les ordres du général de division Hasford et du général de brigade Focht sont partis de Bucharest pour entrer en Transylvanie. Plusieurs régiments de cavalerie russe ont passé le Pruth près de Lippkan pour y entrer par la Bukowine. Il y a quelques jours, les troupes autrichiennes commandées par Malkowski se battaient par méprise avec les détachements impériaux commandés par Urban.

— La *Presse* (de Vienne) du 3 avril donne les détails suivants :

« Puchner, arrivé quinze heures trop tard devant Hermanstadt en feu, se dirigea immédiatement avec son corps vers Kronstadt, la dernière ville saxonne dont les insurgés ne s'étaient pas encore emparés. Coupé des grands magasins de munition qui se trouvaient à Hermanstadt, malade et épuisé, abattu moralement par suite de sa position désespérante, il a déposé son commandement et s'est retiré en Valachie. Les généraux Pfersman, Gédéon et Schurter s'y sont réfugiés de même. Le général Callianl seul resta avec les troupes. Les Russes n'avaient à Kronstadt de munitions de guerre que pour une journée, et ils ont déclaré vouloir se retirer en Valachie aussitôt qu'ils auront brulé leur poudre. Leurs bagages les ont déjà devancés. Bem se trouvait ainsi en possession de presque tout ce pays, et s'apprêtait à occuper Kronstadt, la dernière ville où flotte encore le drapeau impérial. Nous nous attendons, dit la *Presse*, à déplorer bientôt le même sort pour cette riche si florissante ville de 30,000 habitants que celui qu'a subi la ville de Her manstadt.

« Sept canons pris aux Russes par Bem sont arrivés à Debreczin comme trophées de sa campagne. Kossuth les a fait orner de couronnes, et leur vue exalte l'enthousiasme des Hongrois. »

D'après les dernières nouvelles de Pesth, le général Bem est entré le 20 mars à Kronstadt. La ville ne lui résista pas après que les Autrichiens et les Russes l'eurent abandonnée. Le reste de leurs troupes s'est retiré par les Carpathes en Valachie. Les deux villes, Hermanstadt et Kronstadt ont envoyé à Debreczin des adresses de remerciements pour leur délivrance des garnisons russes. Elles étaient forcées à payer tous les jours à leurs protecteurs une contribution de 1,000 florins et à leur fournir des vivres; les plus honteux vols s'y commettaient tous les jours par les soldats russes. Les habitants étaient en outre obligés de garder la ville et quand il fallut se battre, les Russes les abandonnèrent lâchement.

Le premier acte du général Bem aussi bien à Hermanstadt qu'à Kronstad fut de proclamer l'amnistie et d'assurer à la Transylvanie toutes les libertés pour lesquelles la Hongrie fait la guerre... Les impériaux tentèrent le 29 mars un assaut général contre la forteresse de Comorn, mais ils furent repoussés avec une perte énorme jusqu'à Gran. Une grande partie de leur artillerie de siège devint le butin des assiégés. Un bataillon entier fut fait prisonnier. Toute la contrée autour de la forteresse était couverte des morts des assiégeants et les colonnes dispersées des impériaux ont été poursuivies jusqu'à une distance de deux milles. Le bataillon italien des grenadiers de Wimpfen a passé le 19 mars aux Hongrois victorieux. (*Gaz. de Breslau.*)

PRUSSE.

La *Réforme* de Berlin, journal monarchique et très modéré, s'exprime ainsi sur la réponse du roi : « On s'en réjouira en Autriche, en Bavière on exaltera la sagesse du roi, et le parti révolutionnaire extrême battra les mains; mais la majeure partie du peuple allemand et prussien, qui lutte pour l'unité et la liberté de l'Allemagne, et pour la forme monarchique avec tout le dévouement et toute l'énergie possibles, se voit profondément blessée. Nous plaignons les hommes qui ont pris sur eux la responsabilité d'une décision pareille. Nous regardons l'avenir comme plein de craintes pour le roi et la patrie, et nous voyons que le sort de l'Allemagne, lié aux destinées de la Prusse, s'accomplira même *malgré le roi*. »

La députation de l'Assemblée nationale est repartie hier pour Francfort, après avoir laissé une note dans laquelle elle déclare considérer la réponse du roi comme un refus formel. Elle y exprime son étonnement de ce que le roi de Prusse veut subordonner la Constitution votée pour l'Allemagne par l'Assemblée nationale à une révision des gouvernements allemands.

AUTRICHE.

VIENNE, 4 avril. — Toutes les élections des députés pour l'Assemblée nationale de Francfort sont contremandées. Le choléra a définitivement disparu.

— Le général Welden est de retour de l'armée près de Comorn. Il devait diriger le siége de cette forteresse, mais il aurait déclaré qu'elle était imprenable.

— L'archiduc Guillaume est parti pour l'Italie pour porter au général Radetzki les insignes de la Toison-d'Or, les mêmes qu'a reçus l'archiduc Charles. Il est accompagné du ministre Bruck qui va enjoindre à Radetzki de conclure la paix avee la Sardaigne.

— Dans la Croatie, le ministère a cédé aux demandes du peuple. La Constitution octroyée est déchirée par le ministère lui-même, au moins par rapport au pays des Slaves méridionaux.

RUSSIE.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg :

« La nouvelle de la défaite de Skariatine à Hermanstadt par les Hongrois a transporté l'autocrate d'une colère difficile à décrire. *La témérité* du général Bem, que Nicolas a vu aux parades de Varsovie, le met hors de lui. Les troupes *victorieuses* russes ont débuté par un échec peu propre à intimider l'Europe.

» L'opinion publique n'a jamais approuvé notre intervention en Autriche. Dans l'intérêt des Slaves, nous la verrions succomber sans peine; mais notre Gottorp est si peu patriote, qu'il vient d'exiler le professeur Bolougianski, coupable d'idées panslavistes.

» Ces jours derniers, deux étudiants ont porté dans un café la santé de la République française; l'un d'eux, le prince Gagarine, a été fait simple soldat; l'autre, un Polonais, vient d'être expédié dans les compagnies disciplinaires. »

ÉTATS-GERMANIQUES.

Le gouvernement bavarois a transmis à tous ses agents près les cours allemandes une note pour déclarer que la Bavière persiste dans sa politique au sujet de la question de de l'unité, c'est-à dire qu'elle proteste contre l'exclusion de l'Autriche et contre la nomination du roi de Prusse. (*Nouvelle Gazette de Munich.*)

FLENSBOURG, 3 avril. — Les hostilités entre le Danemark et le Schleswig ou plutôt avec l'Allemagne ont commencé aujourd'hui sur plusieurs points. Les Danois ont occupé Gravenstein après un combat d'avant-poste et d'une batterie qui n'a pas pu tenir tête à l'artillerie danoise qui tirait d'une frégate.

KIEL, 4 avril. — Le blocus de notre port a commencé. Le général prussien Prittwitz qui commande l'armée allemande contre les Danois, a envoyé des ordres de pousser la guerre et de s'avancer même dans le Juttland.

ALTONA, 5 avril. — On évalue à 8,000 le nombre des troupes danoises qui sont entrées dans le Schleswig. Elles ont occupé les villes de Hadersleben et Apenrade. Les troupes allemandes se concentrent à Rendsburg. La flotte danoise a commencé hier le feu contre le fort Friedrichsort. Elle a démonté les batteries du rempart, mais elle a perdu une corvette à laquelle le feu a pris. (*Gazette de Hambourg.*)

ALTONA, *le 6 avril*. — Hier matin, deux bâtiments danois, un vaisseau de ligne, *Christiern VIII*, et la frégate *Gefion*, faisaient mine de vouloir entrer dans le port d'Eckenford. Le prince de Saxe-Gotha qui y commandait fit diriger contre ces bâtiments un feu de quatre pièces de vingt-quatre, après quoi les deux vaisseaux ennemis voulurent se retirer, mais un vent violent et le peu de profondeur de l'eau firent sombrer le vaisseau de ligne. A une heure ils hissaient le drapeau parlementaire et le capitaine déclara vouloir cesser le bombardement si l'on aidait son vaisseau à prendre la mer. Le prince refusa et lui laissa deux heures pour se rendre. Ce terme passé le vaisseau ne cessa de faire des signaux à un bateau à vapeur danois qui s'approchait déjà pour le sauver. En même temps les batteries du vaisseau recommencèrent le feu contre le fort qui riposta si bien que la frégate *Gefion* perdit ses rames et que le vaisseau de ligne, après avoir sombré pour la deuxième fois, sauta en l'air à sept heures trois quarts du soir. Deux cents hommes du vaisseau de ligne ont perdu la vie. Un nombre à peu près égal se sauva en canots et fut fait prisonnier. La frégate *Gefion* hissa peu après le drapeau blanc et se rendit avec ses 300 hommes.

DANEMARK.

COPENHAGUE, 3 *avril*. — Le ministre de la marine a aujourd'hui annoncé officiellement que les postes de Camin, de Suinemünde, de Wolgast, de Griefswalde, de Stralsund et de Rostock commenceront à être bloqués le 5 et ceux de Pillau, Dantzik, de même que les ports d'Elbe et de Weser, le 12 du mois d'avril. (*Boersenhalle.*)

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

La plupart des journaux n'ayant point paru hier à cause de la fête de Pâques, nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs, dans une revue sommaire et générale, la situation actuelle de la Presse, c'est-à-dire les diverses combinaisons qui viennent d'avoir lieu, et la position des différents organes de la presse parisienne.

Comme la rue de Poitiers l'avait annoncé, elle consacre une partie des fonds de la souscription *anti-socialiste* à subventionner des journaux *bien pensants* et à en créer de nouveaux. Le *Constitutionnel*

fait partie de ces heureux journaux, aussi comme il l'annonce lui-même, sans toutefois parler de lui spécialement, il va baisser ses prix et même se distribuer gratis dans certains endroits. C'est un grand bonheur pour la France sans doute, et le *Constitutionnel* n'est pas le dernier à l'apprécier ; il a bien gagné cette gratification, ses bons et loyaux services lui méritaient cette pension.

La *Patrie* est inévitablement rangée dans cette catégorie, son agrandissement de format pour son édition du soir, ses nombreux contre-poisons, ses nouvelles plus ou moins exactes méritent aussi un juste salaire. La rue de Poitiers est trop bien composée, elle connaît trop les règles du savoir-vivre pour ne pas consacrer quelques milliers de francs à l'une de ses plus fermes colonnes. Le *Constitutionnel* est chargé du rôle de prédicateur, son air patriarcal donnera du poids à ses paroles; la *Patrie* tiendra celui de crieur public, elle annoncera de tous côtés et partout à la fois les progrès et succès des *honnêtes gens*.

L'*Evénement*, dit-on, n'a pas voulu occuper un rang secondaire, *tout ou rien*, telle a été sa devise; aussi n'a-t-il obtenu que la seconde partie du proverbe. Depuis quelque temps il s'était montré tiède et peu empressé ; la punition ne s'est point fait attendre, aussi l'*Evénement*, qui annonce aujourd'hui pompeusement qu'il va paraître deux fois par jour, ne dit-il qu'une partie de la vérité. Il a oublié de dire qu'il s'était allié avec la *Presse*, qu'il avait même mieux fait, qu'il s'était fondu avec elle; et quant à sa rédaction conservée intégralement, certains petits détails nous font supposer qu'il pourrait bien en être autrement ; du reste la question n'est pas très importante.

Après ces trois heureux organes, la commission de la rue de Poitiers semble avoir voulu se reposer un peu; elle veut réfléchir avant de faire d'autres choix.

Les journaux démocrates ne sont pas tout-à-fait subventionnés. Le *Peuple* voit trois de ses rédacteurs condamnés à la prison, et sa caisse doit verser quinze mille francs au trésor pour amendes. Ceci n'est du reste qu'un prélude; il reste encore à ce journal, avec la justice, trois petits démêlés qui doivent se vider avant la fin du mois.

La *Vraie République*, attaquée par *certains républicains*, va aussi payer l'amende; elle doit même changer son titre, d'après un arrêt rendu il y a quelques jours. C'est là une preuve de fraternité que lui réservaient les républicains en question.

La *Réforme* continue de combattre vaillamment pour la cause démocratique; sa cause est belle, elle la sert dignement.

Le *National* est toujours méticuleux; la raison, nous l'avons déjà dite. Opprimé par un passé qui l'écrase, ce journal n'ose pas le renier franchement; il voudrait allier ce passé despotique avec les idées plus libérales qu'il émet aujourd'hui. Il tend à redevenir républicain, tant mieux; avant février il a servi la cause, peut être la servira-t-il encore. Nous verrons.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 9 avril.

La séance est ouverte à midi et demi. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi relatif à l'organisation de la force publique. L'assemblée consultée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

LE CIT. CORNE prend la parole sur le chapitre 16 du budget de l'instruction publique. Des amendemens avaient été présentés sur ce chapitre, qui est relatif aux dépenses générales pour l'instruction primaire.

Le citoyen Francisque Bouvet proposait d'augmenter ce chapitre d'un crédit de 3 millions, pour l'établissement des écoles dans les communes pauvres. Le citoyen rapporteur déclare qu'après avoir examiné l'amendement du citoyen Bouvet, la commission en a apprécié toute la portée; mais que le crédit lui semble exagéré. La commission propose donc d'augmenter le chiffre du chapitre 16 de 200,000 fr. à cet effet.

Le chiffre de 200,000 proposé par la commission est adopté.

LE CIT. DEPASSE avait proposé une augmentation de 100,000 fr. pour les salles d'asile.

LE CIT. CORNE adopte la proposition du citoyen Depasse, le crédit ainsi augmenté était destiné à subvenir aux frais des salles d'asile et des ouvriers. Il termine en regrettant de ne pas voir présent le citoyen ministre de l'instruction publique, lorsqu'il s'agit de question aussi intéressante. Cette augmentation de 100,000 fr. est adoptée.

Un amendement proposé par le citoyen Paseal Duprat a pour but l'ouverture d'un crédit de 1,600,000 fr. pour l'amélioration de la situation des instituteurs primaires.

LE CIT. CORNE. La commission, prenant en considération l'amendement du citoyen Pascal Duprat, propose d'ajouter un million au crédit de deux millions qu'elle avait demandé dans son premier projet pour les instituteurs primaires.

LE CIT. PASCAL DUPRAT déclare adhérer au chiffre de la commission.

LE CIT. FALLOUX s'excuse sur son absence au commencement de la séance. Il remercie l'Assemblée de ses libéralités. (Sourires.) Il appuie le chiffre de la commission.

Cette augmentation est adoptée.

Le chapitre 16 est adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet de budget du ministère de l'instruction publique, qui est adopté à l'unanimité des 636 membres présents.

LE CIT. DUFOURNEL propose de consacrer cinq à six séances du soir pour discuter un projet de loi portant création d'une caisse de retenue et de retraite accessible aux citoyens de toutes les conditions. L'Assemblée ne prend pas en considération cette proposition.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

LE CIT. BASTIDE. Citoyens représentans, dans les discussions qui ont eu lieu dans cette assemblée, plusieurs orateurs ont dit à cette tribune que la politique suivie depuis le 24 février tendait à l'acceptation des traités de 1815. Plusieurs ont été plus loin : ils ont dit qu'on les avait acceptés !

Je déclare au contraire que nous avons toujours protesté contre le traité de 1815, c'est-à-dire contre la propriété des peuples par les rois !

Dans les événements qui se sont produits, des faits viennent attester ce que j'avance. Un gouvernement régulier s'était établi à Venise, nous l'avons reconnu, nous avons même envoyé des vaisseaux pour la secourir. Si nous avions reconnu les traités de 1815, certes, nous n'eussions pas agi ainsi, puisque Venise appartenait à l'Autriche. C'était donc une protestation contre les traités. (Très bien !)

Maintenant, citoyens, permettez-moi de dire un mot sur la médiation; ce fait n'a pas été apprécié comme il devait l'être. La médiation offerte par nous, acceptée par l'Autriche, n'était pas une intervention entre la Sardaigne et l'Autriche, mais entre le roi de Sardaigne et les peuples d'Italie et le gouvernement de l'Autriche. Cela est consigné dans une dépêche que l'on vous communiquera.

Citoyens, je ne prolongerai pas cette revue rétrospective des actes du gouvernement républicain; je n'aurais pas même pris la parole s'il ne s'agissait pas d'un fait personnel. Mais j'ai voulu rétablir la vérité et prouver que nous n'avons pas déserté la ligne de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée passe au détail des chapitres.

Chap. I.—Administration centrale, personnel, 444,000 f.

La commission propose une réduction de 23,000 fr.

LE CIT. DROUIN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères, demande que cette réduction soit fixée à 14,000 fr. seulement.

LE CIT. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY, rapporteur. La commission consent à la demande du citoyen ministre, à titre de conciliation. (Oh ! oh ! Allons donc !)

UN MEMBRE. Je demande que l'Assemblée maintienne la réduction entière. Nous savons ce qui se passe dans les ministères. A onze heures quelquefois, il n'y a pas un seul employé dans les bureaux. (On rit.)

La réduction de 23,000 fr, est adoptée. Le chapitre ainsi réduit est adopté.

Chap. 2. — Matériel, 150,000 fr. — Adopté avec une réduction de 7,000 fr.

Chap. 3. — Traitement des agents du service extérieur, 3,797,800 fr. — Adopté avec une réduction de 225,000 fr.

Chap. 4. — Traitement des agents en inactivité, 50,000 f. — Adopté.

Chap. 5. — Frais d'établissement, 300,000 fr. — Adopté avec une réduction de 25,000 fr.

Chap. 6. — Frais de voyage et de courriers, 600,000 fr. — Adopté avec une réduction de 110,000 fr.

Chap. 7.—Frais de service des résidences politiques et consulaires, 1 million 90 mille fr.—Adopté avec une réduction de 70,000 fr.

Chap. 8.—Présens diplomatiques, 40,000 francs, adopté avec une réduction de 10,000 fr.

Chapitre 9.—Indemnités et secours, 52,500 fr.—Adopté.

Chap. 10.—Dépenses secrètes, 450,000 fr.—Adopté avec une réduction de 75,000 fr.

Chap. 11. — Missions extraordinaires, 400,000 fr. — Adopté.

Chapitre 12.—Dépenses imprévues, 30,000 fr.—Adopté.

Chapitre 13.—Subvention à la commission des retraites, 200,000 fr.—Adopté.

On procède au scrutin sur l'ensemble du budget qui est adopté par 619 voix contre une.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avanl de passer au budget du ministère des cultes, je propose à l'Assemblée de discuter le projet de loi relatif au traitement et aux frais d'installation du vice-président de la République.

LE CIT. A. DEGOUSÉE. Le projet relatif au traitement du vice-président porte à l'article 2 : « Le vice président de la République sera logé aux frais de l'état. » Le citoyen ministre des travaux publics ne peut faire l'appropriation du local tant que le décret ne sera pas voté. Je crois donc que l'Assemblée doit s'occuper du projet.

LE CIT. TASSEL. Le gouvernement nous a demandé 40,000 fr. pour frais de représentation du vice-président de la République. La commission à un peu changé la chose, elle nous demande 40,000 fr. tant pour frais de représentation que pour matériel. Maintenant, voilà une troisième trasformation ; il s'agit de frais de première installation ; c'est ainsi que le citoyen président de l'Assemblée appelle ce crédit sur l'ordre du jour.

Je crois qu'il faut que la discussion soit claire et que nous sachions sur quoi nous votons. La commission s'expliquera sans doute. Je repousse la proposition du gouvernement, et celle de la commission, et celle de M. le président de l'Assemblée.

Je voterai le traitement, je ne voterai pas les frais d'installation ? Il y a eu au Petit-Luxembourg vingt hommes de service, huit portiers, tous gens qui ne demandent que des maîtres. Si l'on veut voter quelque chose en dehors du traitement, je crois qu'il suffirait de 8 à 10,000 fr. (Oui ! oui !)

LE CIT. ÉTIENNE, rapporteur. Le citoyen Degousée vous a ragpelé les termes de votre décision, par laquelle vous arrêtiez que le vice-président de la République serait logé aux frais de la République. La commission a pensé que vous lui deviez aux moins les frais de logement que vous accordez à tous les fonctionnaires.

Nous avons pensé qu'une somme de 40,000 fr. était indispensable. Nous proposons donc à l'Assemblée de voter ce chiffre.

L'Assemblée est consultée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Après une première épreuve douteuse, l'Assemblée passe à la discussion des aticles.

Projet du gouvernement.

Art. 1er. Il est alloué au vice-pr-sident de la République une indemnité de 48,000 fr. pour frais de représentation.

La commission a amendé cet article ainsi qu'il suit :

« Art. 1er. Il est alloué au vice-président de la République un abonnement annuel de 40,000 francs pour frais de matériel et de représentation. »

A gauche. Le scrutin de division !

LE CIT. PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division sur l'article du projet de la commission.

Ce projet est repoussé par 393 voix contre 198.

LE CIT. ÉTIENNE. Après ce vote, je n'ai plus qu'à proposer à l'Assemblée de voter la somme nécessaire pour payer le traitement de M. le vice-président de la République. (Oui ! oui !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais lire les articles de ce nouveau projet.

« Art. 1er. Il est ouvert à M. le ministre des finances sur l'exercice de 1849, par supplément au chapitre 33 de son budget, un crédit de 45,600 francs pour paiement de traitement du citoyen vice-président de la République, à partir du jour de sa nomination. » — Adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'article qui précède au moyen des ressources accordées pour les besoins de l'exercice 1849. » — Adopté.

L'ensemble de ce projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des cultes.

Personne ne demande la parole pour la discussion générale.

Chap. 1er. Personnel des bureaux des cultes, 175,400 fr.

La commission pcopose une réduction de 5,500 fr.

Cette réduction, combattue par MM. de Falloux et Coquerel, et appuyée par M. J. Reynaud, est adoptée.

Chap. 2. Matériel et dépenses diverses, 25,000 fr. — Adopté.

Chap. 3. Subvention au fonds des retraites, 31,895 fr. — Adopté.

Chapitre 4. — Traitemens des cardinaux, archevêques et évêques, 1,067,000 fr.

La commission propose une réduction de 20,000 fr. qui est mise aux voix et adoptée.

Chapitre 5. — Traitemens et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial, 30,989,600 fr.

La commission propose une réduction de 48,750 fr.

LE CIT. DE LUPÉ propose un paragraphe ainsi conçu :

« Les traitemens des desservans âgés de soixante-quinze ans et ayant exercé le ministère pendant trente ans, recevront le même traitement que les curés de deuxième classe. »

Cette proposition est adoptée.

LE CIT. CHAPOT propose, conjointement avec le citoyen Roux-Carbonnel, une augmentation de 2,045,200 fr. Cette proposition est renvoyée à la commission.

Le vote du chapitre est en conséquence réservé.

Cahp. 6. Chapitre de Saint-Denis, 92,000 fr.

La commission propose une réduction de 35,000 fr. qui est mise aux voix et adoptée.

Les chapitres 8 et 9 sont adoptés sans discussion.

Chapitre 10. — Entretien des édifices diocésains, 2 millions.

La commission propose une réduction de 300,000 fr.

La réduction de 300,000 fr. est mise aux voix et adoptée, ainsi que le chapitre 10 avec le chiffre de 1,700,000 fr.

Chap. 11. — Secours pour travaux concernant les églises et presbytères, 1,200,000 fr.

La commission propose une réduction de 200,000 fr.

LE CIT. GRELLET combat la réduction. On donne cette année 750,000 fr. pour réparer l'église Notre-Dame à Paris, et on voudrait ne donner qu'un million pour les églises et les presbytères du reste de la France !

La réduction de 200,000 fr. est mise aux voix et prononcée.

Les chapitres 12, 13 et 14 sont adoptés sans discussion.

Les chapitres 15, 16 et 18 sont renvoyés à la commission.

Les autres chapitres sont votés sans discussion.

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, a la parole pour une communication du gouveanement; il dépose d'abord deux projets de loi d'intérêt local.

Il donne ensuite lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi suivant :

Voici le texte de ce projet :

« Article unique. — Les dispositions de l'art. 67 de la loi du 22 mars 1831 sont suspendues pendant trois mois dans le département de la Seine. »

Ce projet est renvoyé dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi d'organisation judiciaire.

A la fin de la dernière séance, l'Assemblée a adopté les quatre premiers paragraphes de l'art. 35, qui établissent des incompatibilités à raison de parenté et d'alliance entre les magistrats, les avoués et les avocats.

Le paragraphe dernier proposé par la commission est ainsi conçu :

« Le pouvoir exécutif, en instituant la nouvelle magistrature, fera cesser ces incompatibilités. »

Une discussion assez vive s'établit entre le citoyen ministre de la justice, qui demande la suppression de ce paragraphe, et les citoyens Senard et Victor Lefranc, sur la question de savoir jusqu'à quel point le paragraphe en discussion pourra avoir pour résultat de nuire à la position des avocats établis près d'une cour ou d'un tribunal.

LE CIT. RAUDOT propose un amendement qui est renvoyé à la commission.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

Le citoyen Démosthènes Ollivier, représentant des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale la protestation suivante :

« Le Club démocratique de Castellane de la ville de Marseille.

« Considérant,

« Que le droit de réunion et d'association est un des droits antérieurs et supérieurs reconnus par le préambule de la Constitution.

« Que l'article 8 de la Constitution garantit à tous les citoyens le droit de s'assembler paisiblement et sans armes;

« Que le projet de loi présenté par le ministère est une atteinte à ce droit;

« Proteste de toute l'énergie de ses convictions contre cette violation de la constitution et félicite les représentants qui ont cru devoir s'abstenir de prendre part à cette loi sacrilége.

« Fait et délibéré en audience publique, »

(Suivent les signatures.)

—Toutes nos correspondances sont unanimes à signaler le mouvement électoral qui commence à s'imprimer à la masse des électeurs. On croit encore avoir trop de temps devant soi, mais on commence à s'agiter. Il y a des communes qui ont pris l'avance ; Attigny a un comité, Warcq a un comité, etc., mais beaucoup de communes attendent l'exemple des plus importantes.

Voici que Charleville et Rethel donnent l'exemple. La semaine prochaine leurs comités fonctionneront.

Le 15 de ce mois, les membres du conseil général sont convoqués officieusement pour aviser aux moyens d'imprimer aux élections l'unité désirable.

Encore quelques efforts, un peu de bonne volonté de la part de tout le monde; qu'on ne craigne pas de se mettre en avant et de se compromettre pour le succès de la cause de l'ordre et tout ira bien.

Avoir des représentants nommés à une immense majorité, comme notre Président, ce doit être là le but de tous nos efforts. (La *Vérité*, journal des Ardennes.)

— Les comités démocratiques des départements fonctionnent avec activité. Quelques-uns ont déjà fixé leur choix.

Dans le Lot, par exemple, le comité populaire a donné sa liste. Nous y voyons les noms de deux hommes qui ont fait leurs preuves dans le camp de la République. Les votes du citoyen Labrousse, représentant du peuple, lui ont acquis des droits à la réélection, et le citoyen Charles Rybeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme*, a défendu assez longtemps avec talent et énergie la cause du peuple dans la presse, pour pouvoir enfin le représenter à l'Assemblée nationale.

— On écrit du département de la Haute-Loire :

» De graves désordres ont eu lieu au lycée du Puy, le 31 mars. Sur trois divisions dont se compose le pensionnat, les deux premières y ont pris part. Le mouvement, commencé à neuf heures du soir, n'a fini qu'à onze heures et demie, par l'intervention de la force armée. Ce résultat était préparé depuis longtemps par l'incapacité notoire du chef de l'établissement. Malgré le zèle et l'ascendant du censeur, l'autorité était tombée dans le dernier mépris. Une enquête fera sans doute connaître la vérité des faits. »

— On lit dans la *Réforme* du 8 :

Plusieurs journaux ont répété avec affectation cette annonce :

» Mme Ledru-Rollin vient d'acheter un immeuble de 6 à 700,000 fr. »

Après les odieuses calomnies sous lesquelles les royalistes ont cherché à étouffer la voix de Ledru-Rollin, on comprend ce que cette insertion peut avoir de perfide.

Cette trame sera déjouée comme tant d'autres; la réponse est d'autant plus facile qu'elle repose sur des actes authentiques :

Les 19 juillet 1833, 9 septembre même année, 31 mai 1844, 18 mai 1846 et 11 février 1847, Mme Ledru-Rollin a placé hypothéeairement, sur des immeubles situés à Paris, par actes notariés devant M. Aumont-Thiéville, Saint-Jean, Aubry et Baudier, notaires, une somme de 541,073 francs, provenant de sa dot.

Ces immeubles ayant été mis en vente les 10 juillet et 18 décembre 1847, *il n'y eut pas d'enchérisseurs*.

Sur baisse de mise à prix, deux nouvelles tentatives de vente furent faites, *sans plus de succès*, les 25 mars et 19 août 1848.

Mme Ledru-Rollin, à peine de perdre la plus grande partie de se créance, fut obligée de se rendre adjudicataire.

Quoi de plus commun et de plus naturel ? Mme Ledru-Rollin essaie simplement de ne pas être ruinée; c'est bien son droit.

A-t-elle une somme quelconque à verser ? nullement; les créanciers qui la précèdent accorderont des délais ou seront payés par subrogation, et pour le surplus, elle les paiera par les sommes qu'elle a placées cinq ans, trois ans, deux ans avant la revolution de février, et par conséquent non point avec l'argent de cette révolution.

Tous ces faits peuvent se vérifier au greffe du tribunal de la Seine, chez les notaires dont les noms viennent d'être cités, et chez Me Boudin, avoué.

Si les journaux qui ont annoncé avec tant de complaisance cette acquisition, voulaient y mettre quelque loyauté, nous les prierions d'insérer cette note.

— Une pauvre mère de famille qui habitait le quartier de la Pépinière, rue de Laborde, vient d'être saisie d'un accès de folie et transportée à l'hospice Beaujon. Se voyant privée, comme femme d'un déporté, du peu de secours que lui accordait la ville de Paris, elle avait déjà conçu un projet de suicide qu'elle eût mis à exécution sans un garçon boucher de son quartier qui l'arrêta au bord de la rivière. Le commissaire de police, informé de ce fait, intercéda auprès des autorités compétentes et lui fit rendre le secours dont la suppression l'avait réduite au désespoir. Cette conduite généreuse aurait sans doute relevé le courage de la malheureuse mère, mais la barbarie de son propriétaire lui a porté le dernier coup. Cet homme a eu la brutalité de vouloir retenir son linge pour le paiement d'un terme qu'elle devait. La pauvre femme, déjà affaiblie par la misère, n'a pu résister à l'impression de cette scène déplorable; elle laisse cinq enfants orphelins et sans ressources, nouvelles victimes de l'égoïsme.

—MM. les membres fondateurs de la Société des amis de la Pologne démocratique sont prévenus qu'une réunion générale des sociétaires fondateurs aura lieu jeudi 12 avril à sept heures et demie du soir à la réunion démocratique du Palais-National (Galerie de la Chapelle.)

— Le choléra touche à son terme. Les symptômes de recrudescence qui s'étaient manifestés vers la fin de la semaine dernière n'auront pas justifié les craintes qu'on avait pu concevoir.

Nous n'avons à enregistrer que de bonnes nouvelles. Il n'est survenu aucun cas nouveau, et il n'a été constaté aucun décès depuis deux jours. Le peu de malades aujourd'hui en traitement, dans les hôpitaux de Paris, sont en bonne voie de guérison, et les rapports des médecins confirment pleinement la disparition du fléau.

— On écrit de Bayonne, le 5 avril :

« M. Napoléon Bonaparte, ministre plénipotentiaire de la République française près la cour d'Espagne, est arrivé hier à trois heures dans notre ville, et en est reparti au bout de quelques heures. »

— L'administration des douanes a publié le tableau des principales marchandises importées et exportées pendant les mois de janvier et de février derniers, comparés aux deux mois correspondants des années 1847 et 1848.

Les droits perçus pendant le mois de février 1849 présentent une notable différence sur ceux du mois de février 1848; ils se sont élevés cette année à 8 millions et demi environ; ils n'étaient, pour le même mois de l'année dernière, que de 8,200,000 fr.; ils s'étaient élevés à 11 millions en février 1847. L'ensemble des deux mois présente des différences analogues. Les droits perçus en janvier et février 1847 s'étaient élevés à 21 millions en chiffres ronds; en janvier et février 1848, à 17 millions et demi en janvier et février derniers, à 17 millions.

Parmi les articles importés, quelques-uns présentent de notables différences sur les importations de l'année dernière. Les cafés, la cochenille, les cuivres purs de première fusion, l'étain brut, les graines oléagineuses, le saindoux, les huiles d'olive, le poivre, les soies moulinées, les sucres étrangers sont entrés en proportion bien plus considérable pendant la même période de l'année dernière.

Nos exportations ont éprouvé pendant ces deux mois quelques améliorations importantes. En ne considérant que le commerce spécial, c'est-à-dire l'exportation de nos produits nationaux, nous constatons un excédant de 17,000 hectolitres de vins ordinaires, 700 hectolitres de vins de liqueurs, 12,000 hectolitres d'eau-de-vie sur nos exportations de janvier et février 1848; le progrès est plus sensible encore si nous le comparons à ces deux mois de 1847. Grace à l'abondance des récoltes de 1848, nos exportations de céréales sont triples de celles de 1848, et quadruples de celles de 1847.

Quant à notre navigation sous pavillon français, elle est de beaucoup supérieure, tant sous le rapport du nombre des navires que sous celui du tonnage, à celle des mois de janvier et février des deux années précédentes. Le mouvement d'entrée et de sortie de nos ports a été de 2,024 navires, jaugeant ensemble 228,000 tonneaux. Il avait été, pour les deux mois de 1848, de 1,429 navires jaugeant 183,000 tonneaux, et, pour 1847, de 1,541 navires jaugeant 200,000 tonneaux. La différence est sensible, comme on le voit.

— Le journal le *Peuple* a subi une nouvelle condamnacondamnation aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Il s'agissait de l'histoire des journées de juin, publiée en feuilleton dans cette feuille par M. Louis Ménard.

Le gérant du *Peuple*, M. Duchêne, a été condamné à trois ans de prison, qui se confondront avec l'année à laquelle il a été précédemment condamné, et M. Louis Ménard à 15 mois de la même peine.

En outre, ces deux citoyens devront payer 10,000 fr. d'amende solidairement.

— La commission de colonisation agricole de l'Algérie a reçu ce matin la nouvelle de l'arrivée, le 4 avril, à Bone, (province de Constantine), du 17, convoi, parti de Paris, le 17 mars dernier, pour aller coloniser l'Algérie.

Il paraîtrait que ce convoi a essuyé en mer de forts coups de vent, qui ont fait retarder son arrivée de quelques jours, sans cependant qu'il y ait eu d'accident; quant aux colons, leur santé n'a été aucunement altérée.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL.

La nouvelle de la prise de Gênes par le général La Marmora, sue dès le matin au salon de l'Opéra, a donné aux fonds publics une impulsion en hausse; le découvert a fait le reste, et paraît être la seule cause de la hausse de la Bourse.

Le 3 0|0 a été coté au comptant à 56 20, a fait 56 80 au plus haut, et reste à 56 50. Fin courant, il a débuté à 55 40, a fait 56 10 au plus bas, 56 90 au plus haut, et reste à 56 80.

Les primes ont été négociées fin courant, dont 1 de 58 à 57 50, et dont 50 à 58 50.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 88 80, a fait 89 40 au plus haut, 88 60 au plus bas, et reste à 89 20. Fin courant : il a fait 89 85 au plus haut, 88 90 au plus bas, et reste à 89 60.

Les primes ont été négociées fin courant, dont 2 de 90 50 à 90, dont 1 de 91 75 à 90 75, et dont 50 de 93 à 91 25; et fin prochain, dont 2 à 93 75, dont 1 de 96 à 95, et dont 50 à 98.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant; le Saint-Germain à 432 50, la rive droite de 220 à 215, la rive gauche de 175 à 180, l'Orléans à 855, le Rouen de 550 à 552 50, le Hâvre de 300 à 302 50, le Marseille de 220 à 225, le Bâle à 107 50, le Centre à 362 50, le Bordeaux à 412 50, le Nord de 457 50 à 460, le Strasbourg de 372 50 à 375, le Nantes de 325 à 328 75, le Montereau à 182 50, et le Dieppe et Fécamp de 175 à 180.

On a aussi coté les ducats de Naples à 80 50, le 5 0|0 romain de 72 1|2 à 73, le 5 0|0 belge 1840 à 92 1|4, le 4 1|2 0|0 belge à 83, le 3 0|0 espagnol extérieur à 31, le 3 0|0 intérieur à 23 1|8 et 22 7|8, les lots d'Autriche à 315, les obligations d'Orléans à 940, de Rouen (1849) à 850, du Hâvre (1848) à 800, et les actions des Quatre-Canaux à 1,050, de la Vieille-Montagne à 2,800, de la Grand-Combe à 630.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 10 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE-FRANÇAIS.—Une chaîne.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—La mort de Strafford, les Viveurs.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE.—La foire aux idées, la Poésie, la Propriété, Bon moyen.
VARIÉTÉS.—Le Vendredi, Gentil-Bernard, la Paix, Larifla.
GYMNASE.—Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Premières amours.
THÉATRE MONTANSIER. — E. H., Si Jeunesse savait, Trompe la balle, le Curé.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ.—Le Comte de Sainte-Hélène, Pierre Lenoir.
THÉATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—Le duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Cartouche, la Nuit du 13 mars.
THÉATRE-COMTE.—Bureau d'omnibus, les Tableaux, Première faute.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, Soirée équestre.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.